VILLE DE CLERMONT FERRAND

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

30 DEC. 2014

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **19 décembre 2014 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **dix neuf décembre deux mille quatorze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 13 décembre 2014, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, François BARRIÈRE, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Magali GALLAIS, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Alain LAFFONT, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Isabelle PADOVANI, Nicole PRIEUX, Antoine RECHAGNEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Jérôme GODARD à Christophe BERTUCAT, Géraldine BASTIEN à Jean-Pierre BRENAS, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER à Abdelmajid MELLOUKI, Jean-Pierre LAVIGNE à Louis COUSTÈS, Christian PORTEFAIX à Olivier BIANCHI**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	**Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Monsieur Antoine RECHAGNEUX et Madame Isabelle PADOVANI quittent la séance avant le vote de la question n° 5 sans donner de pouvoir.
Madame Manuela FERREIRA DE SOUSA quitte la séance avant le vote de la question n° 7 et donne pouvoir à Madame Christine DULAC-ROUGERIE.
Monsieur Alain LAFFONT quitte la séance avant le vote de la question n° 21 et donne pouvoir à Monsieur Florent NARANJO.

Rapport N° 1

BUDGET PRIMITIF 2015 ET FIXATION DES TARIFS

Rapporteur : Madame Françoise NOUHEN

Le budget 2015 qui est proposé à votre approbation est le premier de la mandature et s'inscrit comme pierre angulaire du développement de la politique municipale tout au long du mandat.

A ce titre, il s'appuie sur des axes politiques de l'équipe municipale centrés autour d'une ville du bien être où l'harmonie et la solidarité sont des valeurs fortes, une ville attractive où le rayonnement de Clermont-Ferrand doit primer et d'une ville exemplaire, où la sobriété des moyens, l'évaluation de nos politiques publiques dans le sens d'une plus grande efficacité, la participation des citoyens doivent permettre de mériter la confiance de ces derniers.

Le budget proposé respecte les objectifs de la lettre de cadrage de M. le Maire avec le souhait d'avoir une enveloppe d'investissement de 35 M€ permettant à la fois de développer notre Ville et d'autre part de servir d'amortisseur à la crise économique, une volonté de modérer l'endettement de la Ville, de maîtriser les tarifs et de continuer à soutenir les associations au même niveau que l'année précédente. Ces objectifs s'inscrivent dans le cadre du projet d'une Ville harmonieuse, attractive et exemplaire.

La Ville Harmonieuse se développe en 2015 autour de trois priorités :

- La priorité donnée à l'enfance se traduira en 2015 dans l'élaboration d'un Projet Educatif Local, en concertation avec les familles et tous les acteurs de l'enfance. Il déclinera la stratégie de la Ville sur les temps de la vie de l'enfant (scolaire, péri-scolaire, extra-scolaire) avec une priorité pour les tranches d'âges 0-3 ans et 3-10 ans. Ce projet s'appuiera sur un diagnostic et aboutira à l'élaboration d'un plan d'actions partagé.

Parallèlement, la Ville poursuivra son effort d'équipement : l'année 2015 verra la montée en capacité de la Crèche Barbecot et l'ouverture de la crèche Trémonteix. Le programme d'investissement dans la restauration scolaire prévoit la réalisation des satellites de restauration Albert Bayet et Paul Bert.

- Par son effort de requalification des espaces publics et la réalisation d'aménagements de proximité, la Ville entend contribuer à améliorer la qualité de vie des Clermontois.

S'agissant plus particulièrement des quartiers d'habitat social, la Ville poursuit la mise en œuvre du programme partenarial élaboré dans le cadre de la convention avec l'ANRU. Elle entend par son action leur donner toute leur place dans la vie de la Cité, et renforcer la cohésion sociale à l'échelle de la Commune.

- Enfin, la Ville renforcera son soutien à nos concitoyens frappés par l'âge, la maladie, le handicap ou les difficultés sociales en poursuivant et développant les actions mises en place par le Centre Communal d'Action Sociale.

La Ville Attractive repose sur deux piliers et une volonté forte :

- La politique culturelle, fondée sur le rayonnement des grands équipements mais aussi sur la vitalité de la vie associative Clermontoise en ce domaine. En 2015, la Ville s'engage à maintenir le niveau des subventions accordées aux associations et engage un nouveau partenariat avec la Coopérative de Mai par la reconduction pour cinq ans de la délégation de service public à l'association Pop'Art. Elle lancera par ailleurs les Assises de la Culture, et souhaite s'appuyer sur cette dynamique pour initier une candidature au titre de Capitale Européenne de la Culture.

En termes d'investissements, le projet de construction d'un lieu identitaire pour la Scène Nationale franchira une nouvelle étape avec le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre dès le début de l'année 2015.

- La politique sportive repose également sur le dynamisme des associations Clermontoises, qui recherchent l'excellence tout en se préoccupant de développer le sport amateur et les pratiques de sport-santé. La Ville entend poursuivre son soutien aux différentes pratiques sportives par le maintien des subventions et la mise à disposition d'équipements sportifs de qualité.

C'est dans ce cadre que s'inscrit la poursuite des études préalables à la rénovation du Stade Philippe Marcombes, pour redonner toute sa place à cet équipement historique et identitaire tout en préservant l'environnement du site : patrimoine archéologique, architectural et environnemental.

- Enfin, la Ville Attractive est aussi une ville qui porte des projets favorisant son rayonnement au niveau intercommunal, national et international. A ce titre, la Ville apportera sa contribution au renforcement de l'intercommunalité, dans la forme et le calendrier qui seront définis par le conseil communautaire pour permettre à l'agglomération Clermontoise d'affirmer sa place et son rang dans le réseau des grandes Villes françaises.

Au niveau international, la Ville entend prendre l'initiative de créer un réseau international des Villes Michelin. Pour plus d'efficacité, elle a décidé de réintégrer au sein de ses services la Mission des Relations Internationales, afin de lui permettre d'inscrire plus étroitement son action dans le projet de développement porté par l'équipe municipale. Cette nouvelle orientation prendra effet dès le début de l'année 2015.

Enfin, **une Ville sobre et exemplaire**, c'est :

- La réorganisation de la Direction Générale de la Ville avec la création de cinq Directions générales adjointes en lien avec les axes forts de la politique municipale.

- La modernisation des services notamment grâce à la mise en œuvre de la dématérialisation pour des fonctions transverses et le souhait d'une accessibilité des services plus forte pour l'usager, notamment grâce à un travail sur l'accessibilité de nos services en ligne.

- La mise en place systématique d'un processus d'évaluation des politiques publiques. Chaque politique doit être évaluée pour connaître à la fois son efficience et le degré de satisfaction des usagers : la concertation est le moteur de notre développement.

- Le renforcement de la mutualisation avec la Communauté d'Agglomération et les autres communes membres, dans le cadre du schéma en cours d'élaboration et dans un souci d'efficacité et de partage des moyens.

- Le volet environnement et développement durable est également un axe majeur pour notre politique municipale. La Ville s'inscrit pleinement dans une démarche d'agenda 21 et de manière très pragmatique elle va s'interroger sur ses marchés d'énergie pour la recherche d'efficience et autant que faire ce peut pour favoriser l'énergie verte.

Ce premier budget correspond au mandat que les Clermontois nous ont donné, mais il s'établit dans un contexte contraint, et demande donc des efforts à tous, à la fois en interne au sein des services et également aux habitants de notre Ville.

Si la Ville, pour mettre en place de nouvelles actions, recherche partout une meilleure efficience, des ressources nouvelles auprès de ses partenaires, travaille sur la mutualisation, elle ne pourra réussir seule sans l'aide des Clermontois, et donc se voit contrainte de recourir à une hausse maîtrisée de l'impôt à hauteur de 1,5 %.

Cette hausse est nécessaire pour continuer à développer notre Ville sans, comme certains le préconiseraient en pareil cas, recourir à l'emprunt, ou à l'augmentation inflationniste des tarifs municipaux.

N° 1 - 5 -

PRESENTATION D'ENSEMBLE

Le projet de budget primitif consolidé 2015 qui vous est proposé s'élève à 277 846 000 euros, contre 292 720 000 euros en 2014, soit une baisse de – 5,08 %.

Il comprend le budget principal ainsi que l'ensemble des budgets annexes de la Ville de Clermont-Ferrand.

VUE D'ENSEMBLE (en euros)	Section d'investissement	Section de fonctionnement	TOTAL
BUDGET PRINCIPAL			
DEPENSES	52 570 920	175 411 880	227 982 800
RECETTES	33 425 880	194 556 920	227 982 800
EXCEDENT OU BESOIN DE FINANCEMENT	**- 19 145 040**	**19 145 040**	**0**
TOTAL BUDGETS ANNEXES			
DEPENSES	24 214 240	25 648 960	49 863 200
RECETTES	15 931 310	33 931 890	49 863 200
EXCEDENT OU BESOIN DE FINANCEMENT	**- 8 282 930**	**8 282 930**	**0**
TOTAL BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES			
DEPENSES	76 785 160	201 060 840	277 846 000
RECETTES	49 357 190	228 488 810	277 846 000
EXCEDENT OU BESOIN DE FINANCEMENT	**- 27 427 970**	**27 427 970**	**0**

Le budget principal s'établit à 227 982 800 euros et les budgets annexes représentent 49 863 200 euros.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

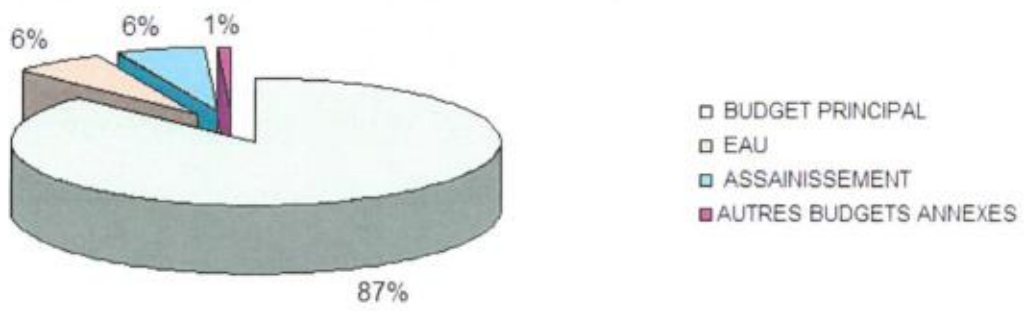
L'ensemble des recettes de fonctionnement proposées au titre du budget primitif 2015 s'élève à 228 488 850 euros. A titre comparatif, elles atteignaient 228 515 870 euros en 2014.

Au niveau des dépenses elles s'affichent à 201 060 880 euros contre 199 008 840 euros au titre du budget primitif 2014.

La répartition entre le budget principal et les différents budgets annexes ainsi qu'une représentation graphique du poids de chaque budget sur le budget consolidé de la Ville vous sont indiquées ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT (en euros)	RECETTES	DEPENSES	RESULTAT (R - D)
- 00 - BUDGET PRINCIPAL	194 556 920	175 411 880	19 145 040
- BUDGETS ANNEXES :			
. 01 - EAU	14 951 950	12 322 540	2 629 410
. 02 - ASSAINISSEMENT	15 614 240	11 513 620	4 100 620
. 06 - ESPACE GEORGES CONCHON	67 200	43 500	23 700
. 07 - CENTRE D'EXPOSITIONS VILLE	22 750	22 750	0
. 08 - COOP DE MAI	1 054 980	661 980	393 000
. 10 - PARKING FONTGIEVE / BESSET	105 000	101 000	4 000
. 11 - CENTRE D'EXPOSITIONS	1 445 730	409 230	1 036 500
. 13 - AUTRES OPERATIONS	670 040	574 340	95 700
TOTAL TOUS BUDGETS	**228 488 810**	**201 060 840**	**27 427 970**

Poids relatif de chaque budget sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement



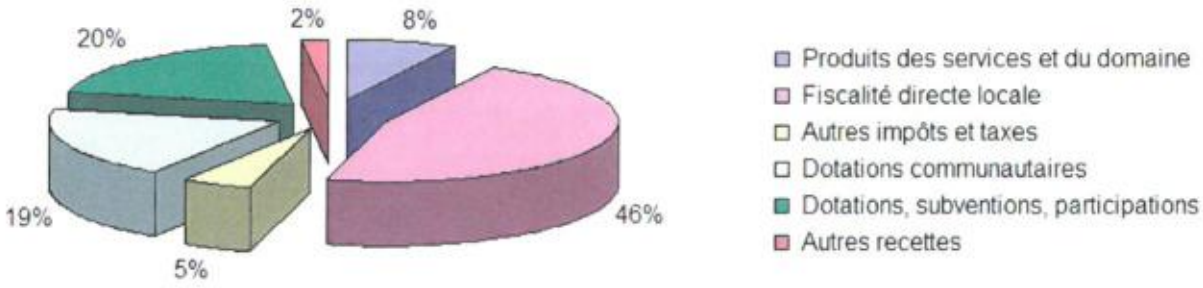
I - LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les différents types de recettes de fonctionnement vous sont présentés dans le tableau ci-dessous :

Recettes de fonctionnement (en euros)	Budget principal	Budgets annexes	TOTAL
Produits des services et du domaine	15 146 760	29 742 940	**44 889 700**
Fiscalité directe locale	90 340 900	0	**90 340 900**
Autres impôts et taxes	9 875 180	0	**9 875 180**
Dotations communautaires	37 236 220	0	**37 236 220**
Dotations, subventions, participations	38 377 880	0	**38 377 880**
Autres recettes	3 579 980	4 188 950	**7 768 930**
TOTAUX	**194 556 920**	**33 931 890**	**228 488 810**

Les recettes des budgets annexes relèvent essentiellement de produits des services et du domaine comme les produits liés à la vente d'eau et aux redevances associées (12,85 M€ sur le budget Eau, 10,60 M€ sur le budget assainissement). Les autres recettes correspondent aux droits de stationnement relatifs au parking Fontgièvе-Besset (0,11 M€).

Les recettes du budget principal peuvent se décomposer comme suit :



■ **les produits des services et du domaine, évalués à 15,15 M€ pour le projet de budget primitif 2015** (15,16 M€ au BP 2014) correspondent aux prestations proposées par la Ville et facturées aux usagers desdits services. Cela comprend par exemple le produit des services culturels, sportifs et de loisirs (1,77 M€ contre 2,19 M€ en 2014), le produit des services d'accueil de petite enfance (1,41 M€ contre 1,25 M€), le produit des restaurants scolaires et des services périscolaires (2,28 M€ contre 1,91 M€).
La progression entre 2014 et 2015 s'explique par plusieurs facteurs à savoir une évolution de notre politique tarifaire mais également un accroissement du nombre d'enfants accueillis en structure de petite enfance ou en restauration scolaire ou du nombre de familles bénéficiant des services culturels, sportifs ou de loisirs.

Ces recettes sont également issues :

- des droits de stationnement sur la voie publique, estimés à 3,83 M€ compte tenu de mesures de gratuité telle que celle prise en août 2014 (4,0 M€ au BP 2014 intégrant les parkings de la place du Premier Mai et de la rue Bonnabaud),
- de remboursement de frais par les budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement : 3,2 M€ (3,2 M€ en 2014).

■ **les impôts et taxes représentent 100,22 M€** pour le budget principal soit 51,51 % des recettes de fonctionnement de la Ville.

Ces recettes peuvent être sectorisées en différents groupes et il convient de préciser que l'expression « impôts et taxes » s'entend non seulement pour :

- la fiscalité directe locale sur laquelle l'exécutif local peut intervenir via les taux d'imposition.

Le produit de la fiscalité directe locale projeté pour 2015 s'élève à 90,34 M€ (87,06 M€ au BP 2014) soit + 3,76 % de hausse prévisionnelle par rapport au BP 2014.

Cette progression s'explique essentiellement par trois facteurs :

- la variation liée à la revalorisation forfaitaire des bases d'imposition, votée par le Parlement dans le cadre de la loi de finances. Suivant les derniers éléments connus et issus des travaux en cours au sein de la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale, cette revalorisation pourrait atteindre +0,9 % correspondant à la prévision d'inflation par le Gouvernement, ce qui représente un produit supplémentaire attendu de 0,79 M€,
- la variation physique des bases d'imposition liée aux constructions nouvelles et entrant en phase d'imposition, ce qui permet d'envisager un produit fiscal supplémentaire estimé à 0,69 M€,
- la variation du taux d'imposition des trois taxes pour lesquelles il vous est proposé une hausse de +1,5 %, qui se traduit par un produit fiscal attendu de 1,34 M€.

TAXES	Taux communal proposé 2015	Taux communal 2014	Evolution 2015 / 2014 en %
TAXE D'HABITATION	19,34	19,05	+ 1,5
TAXE D'HABITATION SUR LES LOGEMENTS VACANTS	19,34	19,05	+ 1,5
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES	23,96	23,61	+ 1,5
TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES NON BATIES	58,69	57,82	+ 1,5

➢ <u>les autres impôts et taxes indirects</u> composés principalement de :

- la taxe finale sur la consommation d'électricité : 2,40 M€ (2,35 M€ en 2014).
- la taxe additionnelle aux droits de mutation : 3,30 M€ (3,30 M€ au titre du BP 2014). Cette prévision est établie en misant sur la poursuite des tendances de l'année en cours au niveau du marché de l'immobilier.
- la taxe locale sur la publicité extérieure : 1,92 M€ (1,91 M€ en 2014).
- les droits de place : 0,84 M€ (0,82 M€ en 2014).

■ **les dotations communautaires** (Dotation de Solidarité Communautaire et Attribution de Compensation) s'établissent à 37,24 M€, au même niveau qu'en 2014. Ces recettes ont pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire du passage à la taxe professionnelle unique et des transferts de compétences à la fois pour l'EPCI et pour ses communes membres.

■ **les dotations, subventions, participations** représentent le deuxième poste de recettes de fonctionnement avec un montant prévisionnel de 38,38 M€ (41,95 M€ au titre du BP 2014). Ces recettes subissent une forte variation à la baisse (- 8,52 % par rapport à 2014) qui s'expliquent par :

- la Dotation Globale de Fonctionnement : dans le cadre du redressement des comptes publics, l'Etat a expliqué que l'effort national devait être partagé par tous les acteurs économiques. A ce titre, l'Etat a prévu que les Collectivités Locales participent à cet effort au travers notamment de la réduction de la Dotation Globale de Fonctionnement versée aux Collectivités Locales à hauteur 11 Mds d'euros sur la période 2015-2017, soit 3,67 Mds d'euros par an jusqu'en 2017.
 Ces éléments sont susceptibles d'évoluer compte tenu des discussions en cours au niveau du Sénat et de l'Assemblée Nationale dans le cadre du projet de loi de finances pour 2015.
 Pour la Ville de Clermont-Ferrand et sur la base d'une diminution de 3,67 Mds d'euros par an, cela se traduit par une perte estimée de 3,24 M€ de recettes par rapport au montant inscrit au BP 2014 et de 3,82 M€ par rapport au montant notifié pour 2014.

- la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale : la prévision faite dans le cadre du projet de budget primitif 2015 s'établit à 5,39 M€, montant identique à la DSUCS perçue au titre de 2014, compte tenu d'incertitudes liées aux dispositifs de péréquation verticale dont fait partie cette dotation.

- les compensations fiscales qui correspondent aux allocations par lesquelles l'Etat prend en charge la diminution de recettes fiscales subie par les collectivités territoriales du fait de l'application d'exonérations ou d'allègements de bases décidés par le législateur. Cette recette ne présente pas de caractère fiscal, les modalités de détermination de son montant n'étant pas indexées sur les éventuelles variations de taux décidées par les collectivités.
 La plupart de ces allocations compensatrices **(dotation unique de compensation de la Taxe Professionnelle et compensation des exonérations de taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties notamment)** font partie intégrante de l'enveloppe normée et à ce titre subissent une minoration cumulative d'année en année. Pour 2015, les prévisions budgétaires de 1,02 M€ (1,29 M€ au BP 2014) ont été établies avec un coefficient minorateur de – 20 %, ce taux sera définitivement connu dans le cadre du vote de la loi de finances 2015.
 La compensation liée aux exonérations de taxe d'habitation n'est pas soumise à ce coefficient minorateur et le produit attendu, calculé à partir des bases exonérées, est estimé à 2,48 M€, montant identique à 2014.

- les subventions et participations d'organismes. Ces recettes sont budgétées à 5,22 M€ contre 5,35 M€ en 2014. Cela concerne :
 - des participations d'organismes tels que la Caisse d'Allocations Familiales au financement de services municipaux répondant à certains critères d'éligibilité. C'est le cas notamment dans le cadre des prestations de service enfance jeunesse pour les structures d'accueil de petite enfance (2,93 M€), pour les activités périscolaires (0,75 M€) et les activités de loisirs et d'animation (0,43 M€).
 - la participation de l'Etat à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires via le fonds d'amorçage. Il est ainsi attendu une recette de l'Etat à hauteur de 0,30 M€, correspondant aux deux premiers trimestres de l'année scolaire 2014-2015. Des incertitudes étant liées à la reconduction de ce fonds pour l'année scolaire 2015-2016, aucune recette n'a été prévue à ce titre.

■ **les autres recettes** s'élèvent à 3,58 M€ pour le budget principal (3,65 M€ en 2014) et 4,19 M€ pour les budgets annexes (3,94 M€ en 2014).
Cela comprend :

- une reprise sur provisions pour risques financiers dans le cadre de la gestion de la dette : 1,40 M€ ;

- une reprise sur provision concernant les forfaits à verser aux établissements d'enseignement privé : 0,028 M€. Des provisions ont été effectuées sur les exercices 2010 et 2011 et les soldes des forfaits ayant été réglés définitivement, les reliquats de provisions peuvent être repris comptablement;

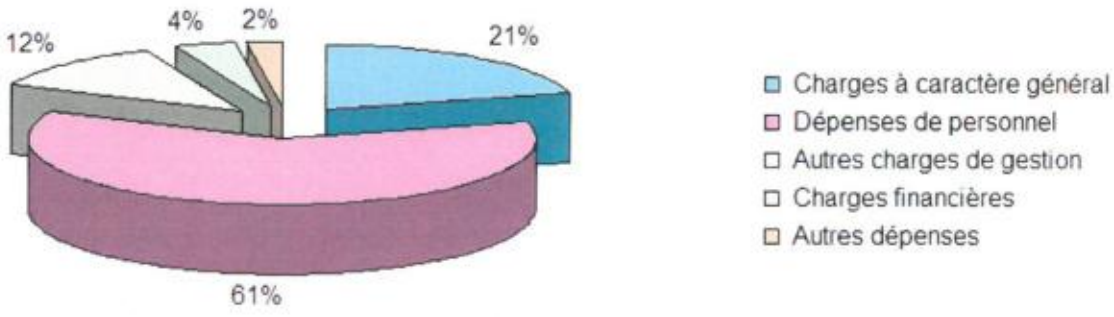
- des recettes liées à la prise en charge par le budget principal des besoins de financement du budget annexe du Centre d'Expositions et des Congrès pour 1,38 M€ et du budget annexe de la Coopérative de Mai pour 1,04 M€. Ces subventions d'équilibre ont pour objet de faire face aux charges que la Ville doit supporter en tant que propriétaire des installations mises en affermage. Ces montants sont inscrits parallèlement en dépenses exceptionnelles du budget principal.

II - LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les différents types de dépenses de fonctionnement vous sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Dépenses de fonctionnement (en euros)	Budget principal	Budgets annexes	TOTAL
Charges à caractère général	36 249 060	13 504 800	49 753 860
Dépenses de personnel	106 989 210	5 170 170	112 159 380
Autres charges de gestion	21 302 420	398 900	21 701 320
Charges financières	7 171 600	1 964 700	9 136 300
Autres dépenses	3 699 590	4 610 390	8 309 980
TOTAUX	**175 411 880**	**25 648 960**	**201 060 840**

Les dépenses du budget principal peuvent se décomposer comme suit :



■ **les charges à caractère général** se situent globalement à 49,75 M€ soit 36,25 M€ (37,14 M€ au BP 2014) pour le seul budget principal, en recul de -2,38 % par rapport à 2014 et à 13,50 M€ (12,74 M€) pour les budgets annexes soit une évolution de +8,05 %. Cela représente une baisse consolidée de -0,25 %,

L'évolution constatée sur **les budgets annexes** s'explique essentiellement par une augmentation de la participation des budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement aux frais d'administration générale du budget principal, suivant la part relative de chaque budget dans l'ensemble des dépenses enregistrées au budget primitif.

Sur **le budget principal**, l'évolution des charges à caractère général, qui correspondent aux dépenses de fonctionnement courant de notre Collectivité telles que les dépenses d'assurance, énergétiques, de fournitures, d'alimentation, d'entretien courant de voiries, de maintenance, de formation, sont en diminution du fait de la volonté de la Municipalité de maîtriser ces charges afin de poursuivre l'objectif défini dans la note de cadrage du BP 2015.

La démarche de rationalisation pour une meilleure efficience des services publics est initiée et se poursuivra avec des études qui porteront leurs fruits pour le projet de budget 2016.

■ **les charges de personnel** s'élèvent à 106,99 M€ pour le budget principal (104,66 M€ au BP 2014) et à 5,17 M€ pour les budgets annexes (4,6 M€ en 2014).
L'augmentation totale (tous budgets confondus) constatée de + 2,64 % entre le BP 2014 et le BP 2015 peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

- l'intégration de la réforme des catégories C et B,
- la prise en compte des effets liés aux mesures d'avancement des agents,
- l'ouverture en année pleine de nouveaux équipements municipaux tels que les crèches Barbecot et Trémonteix,
- la municipalisation de la Mission des Relations Internationales,
- les effets sur le personnel liés à la réforme des rythmes scolaires.

De plus, dans le cadre de la recherche de maîtrise de la masse salariale, qui représente 61 % des dépenses de fonctionnement du budget principal et 55 % en vision budgétaire consolidée, plusieurs axes de travail ont été portés à la réflexion et se traduisent par des arbitrages budgétaires tout en ayant pour priorité de préserver l'emploi public territorial.

■ **les autres charges de gestion courante** se situent à 21,30 M€ pour le budget principal et 0,40 M€ pour les budgets annexes soit 21,70 M€ globalement (21,73 M€ au BP 2014).

Au niveau du budget principal cette rubrique intègre notamment :

- les subventions versées aux associations et organismes publics pour un budget de 9,02 M€, niveau quasi stable par rapport au montant prévu au titre du BP 2014 de 9,04 M€. A travers ces dispositifs, la Ville entend préserver le tissu associatif local et soutenir les actions développées par nos partenaires,

• la subvention allouée au Centre Communal d'Action Sociale qui s'établit à 9,11 M€ contre 8,93 M€ pour prendre en compte non seulement la situation de plus en plus précaire de certains de nos concitoyens sur le territoire Clermontois mais également pour répondre à des demandes plus nombreuses en terme d'aides d'urgence,

• la contribution aux dépenses de fonctionnement versée aux organismes de l'enseignement catholique. Cette participation est calculée en fonction du nombre d'élèves inscrits dans ces établissements et du volume de dépenses effectuées par élève dans le secteur public local,

• les indemnités des élus pour un montant de 0,70 M€ (0,68 M€ au BP 2014) et dont le détail de calcul de l'enveloppe vous est présenté en annexe n° 1 et 2 de ce rapport.

Au niveau des budgets annexes, cela correspond principalement au reversement de l'excédent du budget annexe autres opérations assujetties à T.V.A. au budget principal, pour 0,28 M€.

■ **les charges financières** sont prévues à hauteur de 7,17 M€ pour le budget principal (7,19 M€ en 2014) et 1,96 M€ pour les budgets annexes (2,24 M€ en 2014). Cela correspond au remboursement des intérêts des emprunts souscrits.

■ **les autres dépenses** s'élèvent globalement à 8,31 M€ (8,70 M€ en 2014) soit 3,70 M€ pour le budget principal et 4,61 M€ pour les budgets annexes.

Ce poste reprend :

• l'enveloppe pour les dépenses imprévues pour un montant de 0,20 M€ (0,85 M€ en 2014). Il convient d'expliquer qu'au titre de 2015, une enveloppe pour dépenses imprévues voit le jour en investissement à hauteur de 0,20 M€, ce qui porte globalement le crédit pour dépenses imprévues à 0,40 M€ et permet une utilisation plus adéquate et appropriée entre la section de fonctionnement et d'investissement en cas d'urgence.

• la prise en charge par le budget principal des besoins de financement du budget annexe du Centre d'Expositions et des Congrès pour 1,38 M€ et du budget annexe de la Coopérative de Mai pour 1,04 M€.

L'AUTOFINANCEMENT

Afin de garantir une santé financière saine à notre Collectivité et dans le cadre du respect de l'équilibre réel qui impose aux Collectivités Locales la couverture exclusive du remboursement du capital de la dette par des ressources propres à la Collectivité, l'objectif fixé dans la lettre de cadrage de la préparation budgétaire 2015 était de maintenir notre niveau d'autofinancement net prévisionnel au minimum à 6 M€.

L'autofinancement net représente la part résiduelle dont dispose la Collectivité pour financer une partie de ses investissements après avoir, prioritairement, financé le remboursement du capital de la dette par la marge dégagée entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement et qui constitue l'autofinancement brut.

Vous trouverez ci-dessous la présentation détaillée de l'autofinancement brut pour chaque budget.

SECTION DE FONCTIONNEMENT AUTOFINANCEMENT (en euros)	RESULTAT 2015 (R - D)	RAPPEL RESULTAT BP 2014	ECART 2015 - 2014
- 00 - BUDGET PRINCIPAL	19 145 040	20 164 560	-1 019 520
- BUDGETS ANNEXES :			
. 01 - EAU	2 629 410	2 555 100	74 310
. 02 - ASSAINISSEMENT	4 100 620	2 854 600	1 246 020
. 06 - ESPACE GEORGES CONCHON	23 700	22 150	1 550
. 07 - CENTRE D'EXPOSITIONS VILLE	0	0	0
. 08 - COOP DE MAI	393 000	391 000	2 000
. 10 - PARKING FONTGIEVE / BESSET	4 000	4 000	0
. 11 - CENTRE D'EXPOSITIONS	1 036 500	955 000	81 500
. 13 - AUTRES OPERATIONS	95 700	60 200	35 500
TOTAL TOUS BUDGETS	**27 427 970**	**27 006 610**	**421 360**

Compte tenu de la synthèse des propositions budgétaires tant en recettes de fonctionnement qu'en dépenses de fonctionnement qui vous ont été exposées ci-avant, l'autofinancement brut consolidé de la Ville s'élève donc à 27,43 M€ pour 2015, contre 27,01 M€ en 2014.

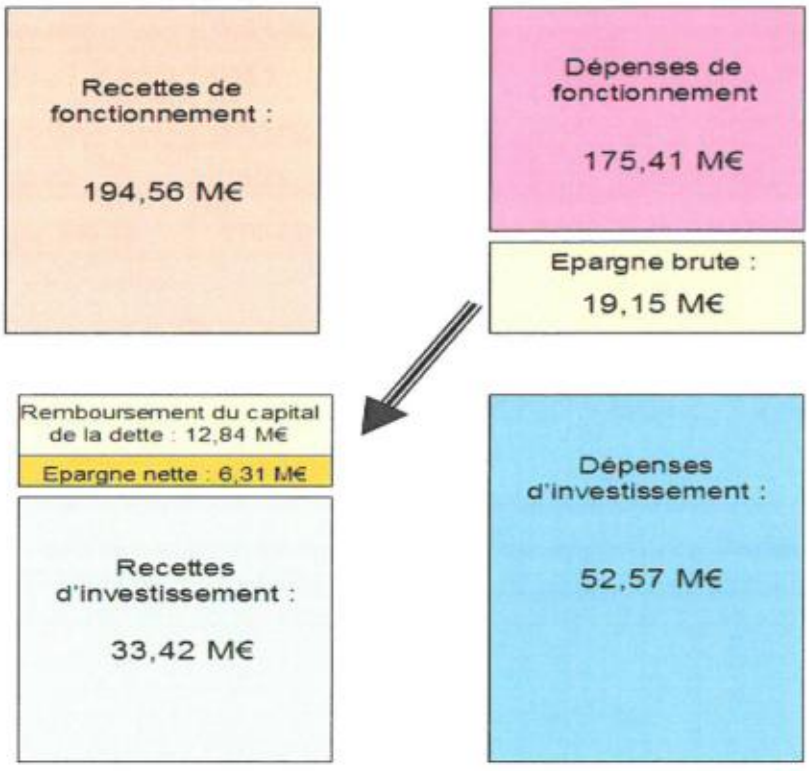
Il convient de dégager de cet autofinancement brut la part à imputer pour le remboursement du capital de la dette. A l'issue de cette étape, le montant de l'autofinancement net apparaît pour chaque budget dans le tableau de synthèse qui vous est présenté ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT AUTOFINANCEMENT (en euros)	RESULTAT 2015 (R - D)	REMBOURSEMENT DU CAPITAL DE LA DETTE	AUTOFINANCEMENT NET
- 00 - BUDGET PRINCIPAL	19 145 040	12 836 500	6 308 540
- BUDGETS ANNEXES :			
. 01 - EAU	2 629 410	1 670 500	958 910
. 02 - ASSAINISSEMENT	4 100 620	2 573 500	1 527 120
. 06 - ESPACE GEORGES CONCHON	23 700	0	23 700
. 07 - CENTRE D'EXPOSITIONS VILLE	0	0	0
. 08 - COOP DE MAI	393 000	393 000	0
. 10 - PARKING FONTGIEVE / BESSET	4 000	0	4 000
. 11 - CENTRE D'EXPOSITIONS	1 036 500	1 033 500	3 000
. 13 - AUTRES OPERATIONS	95 700	92 500	3 200
TOTAL TOUS BUDGETS	**27 427 970**	**18 599 500**	**8 828 470**

L'autofinancement net consolidé de la Ville s'élève à 8,83 M€, contre 9,87 M€ en 2014, hors situation sur le budget annexe ZAC Jaude Ouest II.

Concernant le seul **budget principal,** l'autofinancement net prévisionnel s'établit à 6,31 M€, en recul par rapport à 2014 (8,38 M€).

Une représentation graphique de l'équilibre du budget principal vous est proposée ci-dessous afin de présenter l'articulation entre les sections et la formation de l'épargne.



LA SECTION D'INVESTISSEMENT

L'ensemble des recettes budgétées en investissement au titre du projet de budget primitif 2015 s'élèvent à 49 357 190 € et les dépenses à 76 785 160 €. A titre de comparaison, ces montants étaient de 64 204 130 € en recettes et de 93 711 160 € en dépenses au budget primitif 2014.

L'autofinancement brut dégagé par la section de fonctionnement des budgets est de 27 427 970 € (27 006 610 € en 2014 hors ZAC Jaude Ouest II). Ainsi, les emprunts et dettes assimilées sont inscrits pour un montant de 33 352 880 € (40 783 650 € en 2014).

La répartition des dépenses et des recettes entre le budget principal et les budgets annexes est indiquée dans le tableau ci-dessous :

SECTION D'INVESTISSEMENT (en euros)	RECETTES hors autofinancement	RESULTAT FONCTIONNEMENT	DEPENSES
- 00 - BUDGET PRINCIPAL	33 425 880	19 145 040	52 570 920
- BUDGETS ANNEXES :			
. 01 - EAU	11 336 590	2 629 410	13 966 000
. 02 - ASSAINISSEMENT	4 455 380	4 100 620	8 556 000
. 06 - ESPACE GEORGES CONCHON	0	23 700	23 700
. 07 - CENTRE D'EXPOSITIONS VILLE	0	0	0
. 08 - COOP DE MAI	34 340	393 000	427 340
. 10 - PARKING FONTGIEVE / BESSET	0	4 000	4 000
. 11 - CENTRE D'EXPOSITIONS	100 000	1 036 500	1 136 500
. 13 - AUTRES OPERATIONS	5 000	95 700	100 700
TOTAL TOUS BUDGETS	**49 357 190**	**27 427 970**	**76 785 160**

I – LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes de la section d'investissement représentent un montant global de 49,36 M€ (64,20 M€ en 2014), dont 33,43 M€ pour le budget principal (47,58 M€ en 2014) et 15,93 M€ pour les budgets annexes (16,62 M€ en 2014).

Grâce à l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement dont le montant atteint 27,43 M€ en version consolidée, à un niveau très proche de l'autofinancement du budget primitif 2014 hors ZAC Jaude Ouest II (27,00 M€), l'ensemble des recettes représente donc un volume global de 76,79 M€.

Les recettes d'investissement sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Recettes d'investissement (en euros)	Budget principal	Budgets annexes	TOTAL
Dotations et subventions d'équipement	14 164 310	0	14 164 310
Emprunts et dettes assimilées	17 421 570	15 931 310	33 352 880
Autres recettes	1 795 000	0	1 795 000
Opérations sous mandat	45 000	0	45 000
TOTAUX DES RECETTES HORS AUTOFINANCEMENT	**33 425 880**	**15 931 310**	**49 357 190**
Autofinancement	19 145 040	8 282 930	27 427 970
TOTAUX	**52 570 920**	**24 214 240**	**76 785 160**

■ **Les dotations et subventions d'équipement** sont évaluées à 14,16 M€ (18,90 M€ en 2014) dont :

- le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) pour 6,50 M€ (6,00 M€ inscrits au BP 2014), la dotation proposée pour l'année 2015 étant calculée sur la base des dépenses d'équipement éligibles qui seront mandatées au cours de l'année 2014. L'optimisation des taux d'exécution des dépenses d'investissement poursuit son rythme depuis deux exercices, ce qui implique une réalisation pour 2014 plus importante ;

- la dotation de l'Etat au titre des amendes de police pour 3,00 M€ (3,00 M€ en 2014). Cette dotation est déterminée en fonction du nombre d'amendes de police établies sur le territoire et de l'enveloppe répartie par le Comité des Finances Locales;
- les subventions d'équipement qui résultent de conventions avec des partenaires institutionnels ou qui sont attendues plus spécifiquement pour le financement de certains projets communaux pour un montant global de 3,16 M€ (6,50 M€ en 2014), dont :

 - 1,73 M€ provenant de l'Etat (2,19 M€ en 2014) dans le cadre des opérations d'aménagement ou de rénovation urbaine,
 - 0,96 M€ provenant de la Région Auvergne (1,83 M€ en 2013), essentiellement dans le cadre des opérations d'aménagement ou de rénovation,
 - 0,20 M€ provenant de la Caisse d'Allocations Familiales pour la construction de la crèche Barbecot,
 - 0,20 M€ provenant du Syndicat Intercommunal de Gaz et d'Electricité (0,20 M€ en 2013) pour les travaux faits sur le réseau d'éclairage public et les installations de signalisation lumineuse,

- les taxes d'urbanisme pour 1,50 M€ (3,20 M€ en 2014).

La diminution de la recette attendue pour 2015 peut s'expliquer par plusieurs facteurs :

- la baisse du nombre de permis de construire envisagée compte tenu de la crise économique,
- la prise en compte d'exonérations votées en novembre 2014 en faveur des porteurs de projets,
- les retards pris par l'Etat dans la liquidation de cette taxe lors de la réforme de la fiscalité de l'urbanisme (passage de la Taxe Locale d'Equipement en Taxe d'Aménagement avec modification des assiettes de calcul) qui ont pu fausser les recettes constatées sur les années précédentes et les sur-évaluer,

- **Les emprunts et dettes assimilées** : ces recettes sont évaluées à 33, 35 M€ (40,78 M€ en 2014). La principale recette de cette rubrique est l'emprunt qui, compte tenu des autres recettes de la section d'investissement et de l'autofinancement provenant de la section de fonctionnement, permet de financer les dépenses d'équipement et d'assurer l'équilibre de la section d'investissement.

Le montant proposé pour 2015 se répartit de la manière suivante :

- 6,43 M€ pour le crédit long terme renouvelable (montant identique à celui prévu en dépenses), réparti entre le budget principal (4,50 M€) et le budget annexe Assainissement (1,93 M€) ; cette recette était de 12,35 M€ en 2014 ;

- 25,99 M€ pour l'emprunt d'équilibre ; cet emprunt était de 28,42 M€ au budget primitif 2014, de 34,53 M€ au budget primitif 2013 et de 38,86 M€ au budget primitif 2012.

L'affectation de l'emprunt inscrit pour 2015 est la suivante :

- 12,92 M€ pour le budget principal (14,67 M€ en 2014),

- 10,41 M€ pour le budget annexe Eau (6,90 M€ en 2014), ce montant est à mettre en corrélation avec le projet en cours de construction de l'usine de traitement de l'eau,

- 2,53 M€ pour le budget annexe Assainissement (6,43 M€ en 2014),

- 0,13 M€ pour les autres budgets annexes (0,42 M€ en 2014).

■ **Les autres recettes** sont évaluées à 1,80 M€ (1,90 M€ en 2014 hors remboursement par le budget annexe de la ZAC Jaude Ouest II de la dernière tranche de l'avance allouée par le budget principal) et correspondent au produit des cessions de biens immobiliers.

II - LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses proposées en section d'investissement s'élèvent à 76,79 M€ (91,21 M€ au BP 2014 hors ZAC Jaude Ouest II), en diminution de 14,42 M€, soit - 15,81 %.

Ces dépenses sont ventilées en cinq rubriques détaillées dans le tableau ci-dessous :

Dépenses d'investissement (en euros)	Budget principal	Budgets annexes	TOTAL
Immobilisations incorporelles et corporelles (frais d'études, d'insertion et acquisitions)	10 425 670	837 900	11 263 570
Immobilisations en cours (travaux)	20 723 850	15 676 340	36 400 190
Opérations sous mandat	45 000	0	45 000
Emprunts et dettes assimilées	17 337 500	7 700 000	25 037 500
Autres dépenses	4 038 900	0	4 038 900
TOTAUX	**52 570 920**	**24 214 240**	**76 785 160**

Comme les années précédentes, les cinq rubriques présentées ci-dessus sont elles-mêmes regroupées en trois grandes catégories : les dépenses financières et autres dépenses, les dépenses d'équipement et les opérations sous mandat.

- **Les dépenses financières et autres dépenses** sont évaluées à 29,08 M€ (32,46 M€ en 2014 hors ZAC Jaude Ouest II), dont :

 - 18,61 M€ pour le remboursement du capital des emprunts et des autres dettes (17,17 M€ en 2014),
 - 6,43 M€ d'emprunt/ligne de trésorerie (12,35 M€ en 2014), cette opération étant inscrite en recettes et en dépenses avec une répartition de 4,50 M€ sur le budget principal et de 1,93 M€ sur le budget annexe Assainissement,

- 3,37 M€ pour la participation annuelle à verser à l'Etablissement Public Foncier (EPF-SMAF) pour le remboursement des acquisitions immobilières faites pour le compte de la Commune (2,9 M€ en 2014) ;
- 0,47 M€ pour l'adhésion à l'Agence France Locale ;
- 0,20 M€ pour les dépenses d'investissement imprévues ;

■ **Les dépenses d'équipement** : cette catégorie de dépenses représente la part la plus importante des dépenses de la section d'investissement. C'est par ces dépenses, qui s'ajoutent à un certain nombre de dépenses de la section de fonctionnement, que la collectivité entretient et développe le patrimoine public et apporte son soutien à l'activité économique, tant à l'échelle locale qu'à une échelle plus large. Il s'agit des subventions d'équipement versées par la Commune, des frais d'études et honoraires, des frais d'insertion des avis d'appels d'offres, des acquisitions immobilières et mobilières et des travaux, d'un montant global de 47,66 M€ (58,70 M€ en 2014 ; 64,82 M€ en 2013 ; 66,04 M€ en 2012), dont 31,15 M€ pour le budget principal (42,70 M€ au budget primitif 2014) et 16,35 M€ pour les budgets annexes de l'Eau et de l'Assainissement (15,55 M€ au budget primitif 2014).

■ **Les opérations sous mandat** réalisées par la Commune pour le compte de tiers pour un montant de 0,05 M€ (0,05 M€ en 2014).

Les dépenses d'équipement peuvent être classées secteur par secteur comme ci-dessous, avec l'indication de la part relative de chacun d'eux dans le budget de la collectivité :

◆ ***Budget principal*** :

- *Fonction 0 – Services généraux et vie associative* : 7,0 M€, soit 22,3 % des dépenses d'équipement,
- *Fonction 1 – Sécurité et salubrité publiques* : 0,01 M€, soit 0,1 % des dépenses d'équipement,
- *Fonction 2 – Enseignement et formation* : 3,2 M€, soit 10,1 % des dépenses d'équipement,
- *Fonction 3 – Culture* : 2,3 M€, soit 7,4 % des dépenses d'équipement,
- *Fonction 4 – Sport et jeunesse* : 1,7 M€, soit 5,4 % des dépenses d'équipement,
- *Fonction 5 – Interventions sociales et santé* : 0,5 M€, soit 1,4 % des dépenses d'équipement,
- *Fonction 6 – Famille* : 0,2 M€, soit 0,6 % des dépenses d'équipement,
- *Fonction 7 – Logement* : 0,08 M€, soit 0,3 % des dépenses d'équipement,
- *Fonction 8 – Aménagement et services urbains, environnement* : 16,3 M€, soit 52,0 % des dépenses d'équipement,
- *Fonction 9 – Action économique* : 0,1 M€, soit 0,4 % des dépenses d'équipement.

Les travaux d'urbanisation et d'acquisition foncière d'un montant de 10,8 M€, se déclinent selon la répartition suivante :

- ✓ Quartier de Champratel : 1,9 M€
- ✓ Quartier des Vergnes : 3,0 M€
- ✓ Quartier de Croix-Neyrat : 1,0 M€
- ✓ Divers quartiers et autres opérations d'aménagement : 4,9 M€

Les travaux d'entretien de l'espace public sont inscrits pour un montant de 3,8 M€.

Les opérations importantes, de par leur montant, d'entretien du patrimoine bâti, soit 4,9 M€, se déclinent selon la répartition suivante :

- ✓ Secteur de l'éducation et de l'enfance : 1,5 M€
- ✓ Secteur du sport et de la jeunesse : 0,9 M€
- ✓ Secteur de la culture : 0,8 M€
- ✓ Autre patrimoine bâti : 1,8 M€

◆ ***Budgets annexes de l'Assainissement et de l'Eau*** :

Les dépenses affectées sur le budget annexe de l'Eau sont de 12,3 M€ et celles affectées sur le budget annexe de l'Assainissement sont de 4,1 M€, soit un total de 16,4 M€ (15,5 M€ au BP 2014).

Le phasage 2015 des travaux de construction de l'usine de traitement de l'eau est de 7,7 M€.

◆ ***Autres budgets annexes*** :

Les dépenses d'équipement proposées sur les budgets annexes Espace Georges Conchon, Coopérative de Mai, Parking Fontgiève/Besset, Centre d'Expositions et des Congrès, Autres opérations assujetties à la TVA sont de 0,2 M€.

Au terme de cet exposé, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'adopter le projet de budget primitif 2015 tel qu'il vous a été présenté, complété des états annexes.

BUDGET PRIMITIF 2015

SOMMAIRE DES ANNEXES

Indemnités des élus et répartition de l'enveloppe budgétaire

- INDEMNITES DES ELUS 1
- REPARTITION DE L'ENVELOPPE BUDGETAIRE 2

Tarifs

- STATIONNEMENT PARKINGS FONTGIEVE ET PLACE DU PREMIER MAI 3
- DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 4
- CONCESSIONS FUNERAIRES 5
- DESINFECTION, DESINSECTISATION ET DERATISATION 6
- SIGNALISATION - VOIRIE 7
- PROPRETE DE L'ESPACE PUBLIC 8
- EAU, ASSAINISSEMENT ET AUTRES PRODUITS 9
- PRESTATIONS LOGISTIQUES 10
- ETABLISSEMENTS CULTURELS 11
- SALLES MUNICIPALES ET ECOLE DU CIRQUE 12
- LOCATION DE SALLES MUNICIPALES, DECORATIONS FLORALES 13
- PARTICIPATIONS FAMILIALES DANS LES STRUCTURES DE PETITE ENFANCE 14

INDEMNITES DES ELUS

Enveloppe Budgétaire annuelle
Loi 92-108 du 03-02-1992

Barème de traitements au 1er juillet 2010

I - Indemnité du Maire

❖ 145 % de l'indice brut 1015 (N.M. 821)

Soit :

$$\frac{45617 € \times 145}{100} = \textbf{66 144,65 €}$$

II - Indemnité des Adjoints au Maire

❖ 66 % de l'indice brut 1015 (N.M. 821)

Soit :

$$\frac{45\,617 € \times 66}{100} = 30\,107{,}22 € \times 17 \text{ Adjoints} = \textbf{511 822,74 €}$$

⇨ **MONTANT TOTAL DE L'ENVELOPPE GLOBALE : 577 967,39 €**

BP 2015 – ANNEXE N° 2

REPARTITION DE L'ENVELOPPE BUDGETAIRE

Indemnités versées aux élus notamment dans le cadre de l'enveloppe budgétaire.

Application de la Loi du 3 février 1992.

QUALITE	MONTANT ANNUEL BRUT INDIVIDUEL	NOMBRE DE PERSONNES CONCERNEES	MONTANT ANNUEL BRUT GLOBAL
MAIRE	75 193,92	*1*	75 193,92
Adjoints	20 974,70	*17*	356 569,90
Conseillers Délégués	12 909.61	*16*	206 553,76
TOTAL PRELEVE SUR L'ENVELOPPE			573 535.00
Conseillers Municipaux ***6 % de l'indice brut 1015 N.M. 821***	2 737,02	*21*	57 477.42
TOTAL DES INDEMNITES DES ELUS			**695 795.00**

Direction des Affaires Juridiques

TARIFS DES PARCS DE STATIONNEMENT FONTGIEVE - PLACE DU 1ER MAI

-1- Tarifs du parc de stationnement **FONTGIEVE**

Les nouveaux tarifs qui rentreront en application à compter du vendredi 02 janvier 2015 sont les suivants :

FONTGIEVE	2015
Abonnement nuit	19,00 € TTC
Trimestriel nuit	55,50 € TTC
Abonnement mensuel 5/7	56,50 € TTC
Abonnement trimestriel 5/7	164,00 € TTC
Abonnement annuel 5/7	593,00 € TTC
Abonnement mensuel 7/7	68,00 € TTC
Abonnement trimestriel 7/7	198,00 € TTC
Abonnement annuel 7/7	712,00 € TTC
Abonnement à la journée	19,00 € TTC
Abonnement « découverte » 5/7 trimestriel	113,00 € TTC
Abonnement « découverte » 7/7 trimestriel	136,00 € TTC
Abonnement « parrainage » 5/7 bimestriel	56,50 € TTC
Abonnement « parrainage » 7/7 bimestriel	68,00 € TTC
Carte endommagée ou perdue, etc …	15,00 € TTC

Ce parc est accessible uniquement aux abonnés. Les abonnements ne sont pas remboursables.

-2- Tarifs du parc de stationnement de la **Place du 1er MAI**

Ce parc est accessible aux abonnés et propose du stationnement de courte durée.

ABONNEMENTS :

1er MAI	2015
Forfait mensuel	36,10 € TTC
Forfait trimestriel	104,30 € TTC
Forfait annuel	371,00 € TTC
Mensuel entreprise	19,00 € TTC
Trimestriel entreprise	56,50 € TTC
Annuel entreprise	208,00 € TTC
Carte endommagée ou perdue, etc …	15,00 € TTC

Ces tarifs rentreront en application à compter du vendredi 02 janvier 2015. Les abonnements ne sont pas remboursables. L'ouverture éventuelle des barrières sur une période donnée ne pourra pas générer d'escomptes.

TARIFS HORAIRES :

(1er semestre 2015)

Les nouveaux tarifs qui rentreront en application à compter du lundi 05 janvier 2015 et jusqu'au 30 juin 2015 sont les suivants :

1er MAI	2015
Entre 0H et 1H	1,40 € TTC
Entre 1H et 2H	1,80 € TTC
Entre 2H et 3H	2,60 € TTC
Entre 3H et 4H	3,40 € TTC
+ de 4H et – de 24H	4,50 € TTC

L'accès est libre le dimanche. Les barrières sont relevées chaque jour de 19H00 à 7H00.

(2ème semestre 2015)

Afin de répondre aux revendications de nombreuses associations de consommateurs qui estiment que le système de tarification à l'heure est injuste pour les usagers des parcs de stationnement, la loi impose aux exploitants une tarification au quart d'heure au 1er juillet 2015. En conséquence, de nouveaux tarifs rentreront en application le mercredi 1er juillet 2015 en remplacement des tarifs horaires indiqués ci-dessus.

1er MAI	2015
15 minutes	0,00 € TTC
30 minutes	0,70 € TTC
45 minutes	1,10 € TTC
01H00	1,40 € TTC
01H15	1,50 € TTC
01H30	1,60 € TTC
01H45	1,70 € TTC
02H00	1,80 € TTC
02H15	2,00 € TTC
02H30	2,20 € TTC
02H45	2,40 € TTC
03H00	2,60 € TTC
03H15	2,80 € TTC
03H30	3,00 € TTC
03H45	3,20 € TTC
04H00	3,40 € TTC
+ de 4H et – de 24H	4,50 € TTC

L'accès reste libre le dimanche, les barrières sont relevées de 19H00 à 7H00.

Direction des Services à la Population

TARIFS OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC AU 1ER JANVIER 2015

DÉSIGNATION DES OBJETS SOUMIS AUX DROITS	TARIFS 2015
DROITS DE VOIRIE	
Pour toute autorisation de voirie, Droits fixes.....	**22,00 €**
Pour toute occupation sans titre du domaine public, Droits fixes	**22,00 €**
Alignement et nivellement pour clôture ou façade de bâtiment. Le mètre linéaire/an..... Exonération des droits pour les personnes qui cèdent gratuitement du terrain	**4,10 €**
Redevance pour un ouvrage durable sur le domaine public : aérien, au sol ou souterrain. L'unité/an	**50,00 €**
Lampes d'illumination, le mètre linéaire/an.....	**6,30 €**
Spot d'éclairage et tout objet en saillie de petite taille (ex : caméra) **L'unité /an**.....	**6,30€**

DÉSIGNATION DES OBJETS SOUMIS AUX DROITS	TARIFS 2015
TRAVAUX : **TAXATION AVEC OU SANS LA NEUTRALISATION DU STATIONNEMENT PAYANT** Occupation temporaire privative du domaine public : échafaudage, matériel de chantier, dépôts de matériaux et d'objets divers, espace libre privatisé, etc. Le m²/mois commencé..... Supplément pour une occupation par une grue le m²/mois commencé.....	 **5,60 €** **5,00 €**
BARRIÈRES ET PALISSADES ENTOURANT LES CHANTIERS ET DEPOTS Sans affichage par mois commencé, le mètre linéaire..... * Supplément pour tout affichage : bâche, banderole sur échafaudage, façade ou palissade (publicité) le m²/mois commencé.....	 **3,50 €** **3,50 €**
DEVANTURES-MARQUISES Marquises, auvents en dur le m² par fraction de mètre et par an..... Stores, bannes le mètre linéaire/an.....	 **9,50 €** **5,60 €**
ÉTALAGES pour les étalages établis sur la voie publique y compris ceux fixés aux murs de la façade par m²/an Droits fixes pour délivrance des autorisations d'occupation du domaine public..... Zone + Zone 1..... Zone 2..... Zone 3..... Appareils distributeurs fixés au mur, le m²/an.....	 **49,00 €** **47,00 €** **41,00 €** **21,00 €** **14,70 €** **30,00 €**
CHEVALET Droit fixe de délivrance de l'autorisation d'un chevalet ou d'objets divers Chevalets installés sur le domaine public, l'unité/an maximum 1,20 m (H) x 0,70 m (l) – Dimensions devant établissement..... Hors limites de l'établissement	 **26,00 €** **95,00 €** **210,00 €**
DÉPÔTS D'OBJETS DIVERS Dépôts et appareils reposant au sol le m²/an Bacs à fleurs par mètre linéaire (largeur maximum 0,80 cm)	 **45,00 €** **9,50 €**

DÉSIGNATION DES OBJETS SOUMIS AUX DROITS	TARIFS 2015
TERRASSES DES BARS, CAFES, RESTAURANTS, HOTELS ETC.	
Droits fixes pour délivrance des autorisations d'occupation du domaine public	**99,00 €**
TERRASSES, le m² par an	**63,00 €**
Zone +	**58,00 €**
Zone 1	**29,00 €**
Zone 2	**13,60 €**
Zone 3	
TERRASSES FERMEES, le m² par an	
Zone +	**160,00 €**
Zone 1	**150,00 €**
Zone 2	**120,00 €**
Zone 3	**95,00 €**
DROITS SPECIAUX EN SUPPLEMENT DU TARIF TERRASSE	**12,00 €**
Paravents, joue, au-delà de 2 mètres, le mètre linéaire par an	**6,00 €**
Tous types de séparation : paravents, jardinières ou autres moins de 2 mètres, le mètre linéaire par an :	
Platelage, plancher le m²/an	**6,00 €**
Zone + et zone 1	**5,60 €**
Zone 2	**5,40 €**
Zone 3	**5,50 €**
Barnum, plazza, grand parasol, le m²/an	**34,00 €**
Terrasse fermée en structure légère, le m²/an.	
DROITS DE STATIONNEMENT	
Stationnement, par taxi et par an	**120,00 €**
Neutralisation d'emplacement de stationnement payant :	
- par jour et par place en zone violette ou orange	**9,70 €**
- par jour et par place en zone verte ou azur	**5,10 €**
Stationnement d'une benne (par tranche de 15 m²) ou d'un véhicule utilitaire sur le domaine public, par jour jusqu'à 5 jours	**11,00 €**
Au-delà de 5 jours : tarif dépôt de chantier le m²/mois commencé	**5,60 €**

DÉSIGNATION DES OBJETS SOUMIS AUX DROITS	TARIFS 2015
DROITS DE STATIONNEMENT **COMMERCE AMBULANT** Par jour, pour un véhicule aménagé ou pour un étalage, en fonction de la zone	
Zone 1	**23,50 €**
Zone 2	**18,00 €**
Zone 3	**12,00 €**
Forfait mensuel pour les véhicules qui restent en place	
Zone 1 (20 jours)	**470,00 €**
Zone 2 (20 jours)	**360,00 €**
Zone 3 (20 jours)	**240,00 €**
Droit de branchement électrique par jour	**2,00 €**
Jours de spectacles et de manifestations exceptionnelles	**100,00 €**
Caution : boîtier télécommande borne ou barrière	**100,00 €**
Clef barrière kiosque ou autre	**50,00 €**
DROITS DE PLACE	
ETALAGE SUR DOMAINE PUBLIC	
Pour toute permission, droits fixes	**22,00 €**
ESPACE SAINT-PIERRE	
Carreau – le m²/jour- Producteurs	**0,55 €**
Caisses et paniers, l'unité/jour – Particuliers	**0,50 €**
Etalages, le ml/jour – Forains	**0,60 €**
Module ordinaire l'unité HT/mois	**119,00 €**
Module d'angle l'unité HT/mois	**142,00 €**
Chambre froide le m² HT/mois	**28,00 €**
Réserve sèche le m² HT/mois	**13,00 €**
DIVERS MARCHES DE QUARTIER :	
Etals et véhicules aménagés, le m² par jour	**0,50 €**
Caisses et paniers, l'unité par jour	**0,50 €**
HALLE SAINT-JOSEPH	
Le mètre linéaire/jour	**0,60 €**
MARCHE A LA BROCANTE : PROFESSIONNELS	
Emplacement 10 m x 5 m	**38,00 €**
Demi-emplacement	**22,00 €**
MARCHE DE LA CREATION « PLACE AUX ARTS »	
Forfait annuel	**25,00 €**

DESIGNATION DES OBJETS SOUMIS AUX DROITS	TARIFS 2015
PLACES ET RUES DIVERSES	
-Kiosques temporaires, le m² par jour.....	**1,40 €**
-Déballages temporaires devant l'établissement, le m² par jour.....	**1,70 €**
-Déballages temporaires places et rues diverses, le m² par jour	
Zone +.....	**4,70 €**
Zone 1	**2,50 €**
Zones 2 et 3.....	**1,40 €**
Occupation pour activité publicitaire :	
- Avec ou sans véhicule, le m² par jour.....	**4,20 €**
- Par camion forum, (forfait 110 m²) par jour.....	**462,00 €**
Droit de branchement électrique par jour.....	**2,00 €**
MARCHES, PLACES ET RUES DIVERSES	
PLACES DELILLE ET 1ER MAI - DEVANT LES CIMETIERES	
Fleurs coupées et en pots, le m² par jour.....	**0,75 €**
MARCHANDS ET COLPORTEURS FORAINS :	
Jours de foire à Clermont-Ferrand, le m/linéaire par jour.....	**4,00 €**
Pour la promotion et à chaque foire : forfait par stand.....	**21,00 €**
VOITURES AUTOMOBILES, MATERIEL AGRICOLE ET ACCESSOIRES	
Stands (50 m²) installés par les exposants, pour 2 jours.....	**53,00 €**
Voitures isolées ou occasions, par jour.....	**17,00 €**
INDUSTRIELS FORAINS	
FETES FORAINES DE MAI ET DE NOVEMBRE (durée de la fête) (arrhes 2/3)	
Bancs mobiles, le m², par jour.....	**0,90 €**
Etablissements fixes par m² pour la durée de la fête.....	**1,80 €**
Stationnement voitures ménagères, tracteurs par voiture.	**6,70 €**
Appareils automatiques distributeurs de gadgets, de confiserie, pour la durée de la foire, par unité.....	**13,00 €**
Droit de branchement d'eau par jour et par caravane.....	**2,00 €**

DESIGNATIONS DES OBJETS SOUMIS AUX DROITS	TARIFS 2015
FETES DE QUARTIERS ET FETES PUBLIQUES DIVERSES	
Redevance fixe, le m², pour les 3 premiers jours	**1,10 €**
Les jours suivants, le m² par jour	**0,85 €**
Stationnement de voiture de manège, tracteurs, camions et remorques pour la durée de la fête	**1,75 €**
Appareils distributeurs de gadgets et confiseries, l'unité	**6,50 €**
Droit de branchement eau, par jour et par caravane	**2,00 €**
Manège isolé en ville, le m² par jour	**0,50 €**
CIRQUES ET TOUS CHAPITEAUX (ARRHES ¾)	
ETABLISSEMENTS D'UNE SUPERFICIE INFERIEURE ou EGALE A 2000 m²:	
⇨ 1er jour	**185,00 €**
⇨ les jours suivants	**96,00 €**
SUPERFICIE SUPPLEMENTAIRE DE 500 m² ou FRACTION DE 500 m²	
- 1er jour	**51,00 €**
- les jours suivants	**29,00 €**
- droits de branchement eau, par jour	**60,00 €**
PETITS CIRQUES AMBULANTS, AVEC OU SANS CHAPITEAU	
- Par jour	**95,00 €**
- Droit de branchement eau, par jour et par caravane	**20,00 €**
ESPACE PUBLIC MIS A DISPOSITION POUR ANIMATIONS DIVERSES SANS CHAPITEAU	
- **POUR LES ASSOCIATIONS :**	
Espace d'une superficie inférieure ou égale à 300 m²/jour	**22,00 €**
Superficie supplémentaire par tranche de 10 m²/jour	**0,65 €**
- **POUR LES PROFESSIONNELS :**	
Espace d'une superficie inférieure ou égale à 1000 m²/jour	**120,00 €**
Superficie supplémentaire par tranche de 10 m²/jour	**1,35 €**

DESIGNATIONS DES OBJETS SOUMIS AUX DROITS	TARIFS 2015
STATIONNEMENT PAYANT SUR LA VOIE PUBLIQUE	
ZONE VIOLETTE	
Tarif/ heure	**1,50 €**
Somme minimum	**0,50 €**
Somme maximum	**3,00 €**
ZONE ORANGE	
Tarif/ heure	**0,90 €**
Somme minimum	**0,50 €**
Somme maximum	**2,70 €**
ZONE VERTE	
Tarif/ heure	**0,60 €**
Somme minimum	**0,50 €**
Somme maximum	**6,00 €**
ZONE AZUR	
1ère heure	**0,50 €**
Tarif de l'heure au delà de la 1ère heure	**0,10 €**
Somme minimum	**0,50 €**
Somme maximum	**1,40 €**
TARIF RESIDENT SUR LES 4 ZONES	
La qualité de résident n'est reconnue qu'aux seules personnes physiques qui ont leur domicile situé dans une des quatre zones tarifaires payantes, qui sont utilisatrices d'un véhicule, et qui fournissent les justificatifs attestant de celle-ci.	
Forfait journalier	**0,50 €**
Remplacement de la carte de résident ou carte d'accès au secteur piéton en cas de perte, vol ou de détérioration	**30,00 €**
Carte de stationnement d'une heure	**supprimé**
Parc-relais des pistes, accès à l'aire d'accueil des campings-cars, par forfait journalier	**5,00 €**

Pour tous les droits et redevances non perçus au moyen de tickets, il sera imposé un minimum qui sera égal au seuil minimum de recouvrement des créances non fiscales des collectivités locales et des établissements publics locaux.
Toute fraction de mètre carré ou mètre linéaire est considérée comme équivalente à un mètre carré ou un mètre linéaire pour l'application des tarifs.

POUR INFORMATION

TARIFS DES ENSEIGNES, DISPOSITIFS PUBLICITAIRES ET PRE-ENSEIGNES

Ces tarifs ne sont pas soumis au vote du Conseil Municipal
Ils sont régis par la LOI n°2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie
Tarifs de droit commun par M2 l'an applicables automatiquement

	TARIFS 2015
DISPOSITIFS PUBLICITAIRES (Enseignes)	
Inférieur ou égal à 12 m²	**30,60 €**
Supérieur à 12 m² et inférieur ou égal à 50 m²	**61,20 €**
Supérieur à 50 m²	**122,40 €**
DISPOSITIFS PUBLICITAIRES NON NUMERIQUES (Panneaux et pré-enseignes)	
Inférieur ou égal à 50 m²	**30,60 €**
Supérieur à 50 m²	**61,20 €**
DISPOSITIFS PUBLICITAIRES NUMERIQUES (panneaux et pré-enseignes)	
Inférieur ou égal à 50 m²	**91,80 €**
Supérieur à 50 m²	**183,60 €**

Direction des Services à la Population

TARIFS DES CONCESSIONS AU 1ER JANVIER 2015

1°) Concessions de terrains :

Le produit des concessions des terrains nus est versé à hauteur du tiers au Centre Communal d'Action Sociale. Le creusement et la construction d'un monument éventuel sont à la charge de l'acquéreur.

DUREE	Au m²	Soit 2,5m² (pour 3 places)	Le m² supplémentaire	Soit 5m² (pour 6 places)	m² pour 1 cave urnes
15 ans	130 €	325 €	166,80 €	742 €	212€
30 ans	264 €	660 €	347,20 €	1528 €	434€
50 ans	687,20 €	1718 €	864,40 €	3879 €	885€

2°) Cases

Case du columbarium (2 à 3 urnes)

- 10 ans 278 €
- 15 ans 335 €
- 30 ans 467 €
- 50 ans 701 €

Cavurnes construits

- 15 ans 690 €
- 30 ans 987 €
- 50 ans 2 024 €

3°) Autres tarifs :

Dépositoire

- Entrée 3,00 €
- par jour pendant les 2 premiers mois 4,00 €
- par mois au delà du second mois 110,00 €

 Tout mois commencé est dû.

Tarifs des matériaux

- Le caveau 235 € (3 places) 360 € (6 places)
- La pierre tombale 235 € (3 places) 360 € (6 places)
- La stèle 180 € (3 places) 230 € (6 places)
- L'entourage 180 € (3 places) 230 € (6 places)
- Les grilles 180 € (3 places) 230 € (6 places)

Direction des Services à la Population

TARIFS DESINFECTION DESINSECTISATION DERATISATION APPLICABLES A COMPTER DU 1ER JANVIER 2015

INTERVENTION 3D	TARIF 2015	
	INDIVIDUEL	COLLECTIF Copropriétaire/syndic/bailleur
Désinfection		
Déplacement	45 €	65 €
Prestation/main d'œuvre	10 €	5 €/appartement
Produit - Pulvérisation/5 litres	30 €	30 €/appartement
Désinsectisation		
Déplacement	45 €	65 €
Prestation/main d'œuvre	10 €	5 €/appartement
Produit - Gel - Pulvérisation/5 litres - Cryogénisation ou Vapeur/20 m2	 30 € 30 € 35 €	 30 €/seringue de gel 30 €/5 litres 35 €/recharge
Dératisation		
Déplacement	45 €	65 €
Prestation/main d'œuvre	10 €	30 €/appartement
Produit raticide : - Boîte pour l'intérieur - Boîte pour l'extérieur *Produit souricide* : - Boîte pour l'intérieur - Boîte pour l'extérieur	 15 € 25 € 7 € 10 €	 15 €/boîte 25 €/boîte 7 €/boîte 10 €/boîte
Mise à disposition de boîtes sécurisées (obligatoire à partir du 1er janvier 2015) au marché Saint-Pierre *Produit raticide* - Boîte pour l'intérieur - Boîte pour l'extérieur *Produit souricide* - Boîte pour l'intérieur - Boîte pour l'extérieur	 15 € 25 € 7 € 10 €	 15 €/boîte 25 €/boîte 7 €/boîte 10 €/boîte
Expertise et conseil (divers)		
Déplacement	45 €	65 €
Diagnostic et proposition de solutions (pigeons, insectes, taupes, etc.)	15 €	15 €
Transfert de propriété d'un chat libre tatoué Ville		
Participation aux frais de vétérinaire : stérilisation, tatouage, convalescence et soins	100 €	

Direction de l'Espace Public

TARIFS SIGNALISATION-VOIRIE 2015

De nouveaux tarifs appliqués aux tiers sont proposés pour les modifications de voirie, la mise en place de signalisation horizontale – verticale et lumineuse.

Prestations du service Circulation – Stationnement - Lumière (signalisation horizontale et verticale – signalisation lumineuse). Les tarifs s'entendent fourniture et main d'œuvre comprise et répercutent les variations de prix issues des marchés en cours et la revalorisation de la main d'œuvre.

Prestations mises en œuvre par le service Gestion et Maintenance pôle Entretien de Voirie (modifications de voirie et installation de mobiliers urbains).

-Pour les travaux exécutés en régie
Six tarifs forfaitaires sont retenus, concernant la fourniture et la pose de piquets, de barrières métalliques, de bordures pour îlots directionnels et anti-stationnement.

-Pour les travaux exécutés par une entreprise titulaire du marché à bons de commande
Les coûts seront établis suivant les prix des marchés en cours en référence à la zone concernée sur la base des montants réels dépensés par la Ville.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission de fixer les tarifs 2015 conformément aux tableaux ci-joints qui seront annexés au rapport de présentation du budget.

TARIFS 2015

SIGNALISATION ROUTIERE HORIZONTALE ET VERTICALE et SIGNALISATION LUMINEUSE ET REGULATION

DATE D APPLICATION : 1er JANVIER 2015

DESIGNATION	U	Tarifs 2015
Signalisation Horizontale		
Fourniture et application de peinture routière solavantée blanche ou jaune	M²	37,30 €
Fourniture et application de peinture routière bi-composant blanche	M²	47,00 €
Fourniture et mise en œuvre de résine a froid	M²	43,40 €
Fourniture et mise en œuvre de bande collée blanche ou jaune	M²	79,20 €
Fourniture et pose d'une dalle podotactile	U	62,40 €
Fourniture et pose d'un sigle vélo, handicapé et autre	U	79,30 €
Effaçage des marquages	M²	49,80 €
Signalisation Verticale		
Panneau de signalisation simple	U	73,80 €
Panneau de signalisation à dos fermé	U	141,80 €
Panneau de signalisation traversant	U	246,80 €
Fut de 3,20m	U	30,50 €
Fut de 1,50m	U	15,25 €
Fut traversant de 3,20m	U	198,40 €
1 attache	U	2,00 €
Plaque de rue	U	65,90 €
Miroir méthacrylate	U	211,00 €
Fourniture d'une balise	U	45,80 €
Pose ou dépose de signalisation verticale (panneau, miroir, balise, plaque de rue)	U	59,40 €
Nettoyage d'un panneau	FORF	56,30 €
Signalisation Lumineuse et Régulation des Feux		
Données de comptage de circulation routière, prix par poste pour les 5 premiers postes	U	67,00
Données de comptage de circulation routière, prix par poste pour les postes suivants	U	41,00
Réfection d'une boucle de comptage	FORF	1076,00

TARIFS 2015
TRAVAUX EN REGIE
MODIFICATIONS DE VOIRIE ET INSTALLATION DE MOBILIERS URBAINS A LA DEMANDE DE TIERS
DATE D'APPLICATION : 1er JANVIER 2015

N°	DESIGNATION	U	Tarifs 2015
1	Fourniture et pose de piquets métalliques fixes type sur revêtement sablé	u	218,70
2	Fourniture et pose de piquets métalliques fixes sur béton ou revêtement enrobé de bitume	u	253,75
3	Fourniture et pose de barrières métallique (longueur 2,00 m)	u	546,65
4	Fourniture et pose de barrières métallique (longueur 1,50 m)	u	480,30
5	Fourniture et pose de bordures pour îlots directionnels.	u	82,10
6	Fourniture et pose de bordures anti-stationnement.	u	240,50

Direction de l'Espace Public

TARIFS PROPRETE 2015

Afin de faire face aux incivilités grandissantes en matière de propreté, il a été décidé d'instaurer en 2013 des coûts d'intervention d'enlèvement des encombrants ou de nettoyage de l'espace public. Cette mesure est destinée à lutter contre les incivilités qui sont en progression constante.

Le barème des prestations, assurées par le service Gestion et Maintenance pôle Propreté, comporte cinq tarifs calculés en fonction des moyens engagés établis sur les bases de 2014 avec une réactualisation minimum de 2 % .

TARIFS 2015

REMISE EN ETAT DE PROPRETE DE L'ESPACE PUBLIC

DATE D'APPLICATION : 1 er JANVIER 2015

Désignation	U	Tarifs 2015
Intervention d'un agent de propreté (adjoint technique)	horaire	26,25
Intervention d'un agent de propreté (adjoint technique ou agent de maîtrise) avec un véhicule	horaire	52,50
Intervention d'un conducteur avec balayeuse aspiratrice	horaire	157,60
intervention d'un conducteur avec laveuse	horaire	157,60
iIntervention de deux agents (adjoint technique et conducteur) et camion grue	horaire	157,60

Il vous est proposé, en accord avec votre commission de fixer les tarifs 2015 conformément au tableau ci-dessus.

Direction de l'Eau et de l'Assainissement

TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT 2015, TARIFS APPLICABLES AU 1ER JANVIER 2015

La Ville de Clermont-Ferrand est engagée depuis de nombreuses années dans une politique d'amélioration constante de la qualité et de la fiabilité du service rendu aux usagers en matière d'assainissement et de distribution de l'eau, ainsi que dans une démarche d'information la plus large possible.

Ces dernières années, les volumes d'eau vendus subissent cependant une certaine érosion en raison de la prise de conscience en faveur des économies d'eau et en raison de l'amélioration des appareils domestiques et des process industriels.

Le service de distribution d'eau et le service d'assainissement constituent deux activités distinctes à caractère industriel et commercial qui sont retracées chacune dans un budget.

Le Code général des Collectivités Territoriales dispose que les budgets des services publics à caractère industriel et commercial doivent être équilibrés en recettes et en dépenses. Il est interdit aux communes de prendre en charge dans leur budget propre des dépenses au titre de ces services.

Par conséquent, seules les recettes provenant de l'exploitation du service permettent de financer les dépenses d'exploitation.

Il y a lieu de réajuster en conséquence les tarifs de vente d'eau et de la redevance d'abonnement ainsi que ceux de la redevance d'assainissement.

Par ailleurs, les redevances collectées et reversées aux organismes publics peuvent subir des modifications qui influent sur le montant de la facture d'eau et d'assainissement supporté par l'usager.

I - S'agissant du budget annexe de distribution d'eau potable, l'équilibre de la section de fonctionnement nécessite une recette en vente d'eau aux abonnés d'un montant de 10 100 000 € HT.

La tendance actuelle de la consommation n'est pas à la hausse cependant la baisse tendancielle constatée depuis plusieurs années semble s'arrêter.
Il est pris comme hypothèse que les ventes d'eau en 2015 s'élèveraient à 9 200 000 m³.

En conséquence, il est nécessaire de porter le tarif pour la consommation d'eau à 1,112 € HT/m³ au lieu de 1,090 € HT/m³, soit une augmentation de 2 %.

Cette augmentation se justifie notamment par la construction de l'usine de traitement des eaux sur le site de l'usine élévatoire à Cournon.

II – S'agissant du budget annexe de l'assainissement, après examen des différentes propositions budgétaires établies par l'ensemble des services impliqués, il ressort la nécessité d'une recette de :

- 4 500 000 € HT pour la part communale de la redevance d'assainissement (collecte des eaux usées)
- 4 550 000 € HT pour la part intercommunale de la redevance assainissement (traitement des eaux usées).

L'estimation du volume d'assiette de la redevance d'assainissement pour l'année 2015 est de 8 600 000 m³. Par conséquent, il est nécessaire de fixer le tarif de la redevance d'assainissement (part communale) à 0,530 € HT/m³ (le tarif 2014 était de 0,520).

Concernant la part intercommunale, le tarif s'élève à 0,530 € HT/m³ au lieu de 0,500 € HT/m³, soit une augmentation de 6 %.

S'agissant de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau reversée pour partie à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et pour partie à l'Etablissement Public Loire, il convient de maintenir le tarif à 0,052 €/ m³.

Concernant la redevance de pollution domestique, le tarif est maintenu à 0,240 €/ m³ et celui de la redevance de modernisation des réseaux de collecte à 0,190 €/ m³. Ces deux redevances sont collectées pour l'Agence de l'eau Loire-Bretagne.

Avec ces différentes propositions, la facture globale pour un usager consommant 120 m³ par an est portée de 361,77 € TTC à 371,22 € TTC soit une augmentation de 2.6 %.

Enfin, s'agissant des prestations diverses (déplacement de fontainiers, d'agents de salubrité ou de releveurs ; intervention de fontainiers ou d'agents de salubrité ; caution pour abonnement temporaire), les tarifs sont augmentés de 2 %.

Les tarifs des analyses réalisées par le service municipal du contrôle des eaux sont maintenus afin de rester concurrentiels.

Quant aux tarifs concernant la participation pour le financement de l'assainissement collectif, ils sont aussi augmentés de 2 %.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'approuver le tableau des tarifs 2015, eau et assainissement, ci-joint, qui sera annexé au rapport de présentation du budget.

TARIFS EAU ET ASSAINISSEMENT 2015

Tarifs	Montants H.T euros 2015	Observations
DISTRIBUTION DE L'EAU		
ABONNEMENTS		
Diamètre du compteur en mm: 15	26,96	Montant pour une année destiné à couvrir les frais d'entretien et de renouvellement de l'ensemble de comptage.
20	32,48	
30	47,19	
40	60,90	
60	118,95	
80	199,67	
100	253,63	
0	264,45	
200	272,54	
250	440,18	
300	515,51	
400	933,67	
500	1230,67	
EAU TRANCHES DE CONSOMMATION		
Prix du m³	1,112	
REDEVANCES D'ASSAINISSEMENT		
1-Collecte des eaux usées (Ville de Clermont-Ferrand) prix du m³	0,530	
2-Traitement des eaux usées (Clermont Communauté) prix du m³	0,530	
ORGANISMES PUBLICS		
Préservation des ressources en eau (prix du m³)	0,052	Reversé à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ("redevance prélèvement") et à l'Etablissement Public Loire ("redevance soutien d'étiage")
Redevance pollution domestique (prix du m³)	0,240	Reversé à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le nouveau montant s'appliquera à partir du 1er janvier 2015, y compris sur les volumes consommés avant cette date.
Redevance modernisation des réseaux de collecte (prix du m³)	0,190	Reversé à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, le nouveau montant s'appliquera à partir du 1er janvier 2015, y compris sur les volumes consommés avant cette date.
TOTAL PRIX / M³ pour un abonné domestique		
Partie proportionnelle H.T (soumis à T.V.A à 5,5%)	1,404	Hors redevance abonnement
T.V.A. 5,5%	0,077	
Partie proportionnelle H.T (soumis à T.V.A à 10%)	1,250	
T.V.A. 10%	0,125	
Total partie proportionnelle H.T	2,654	
Total partie proportionnelle T.T.C	2,856	
Total H.T. (soumis à T.V.A à 5,5%)	1,629	y compris redevance abonnement 15 mm (pour une consommation annuelle de 120 m³)
Total H.T. (soumis à T.V.A à 10%)	1,250	
T.V.A. 5,5%	0,090	
T.V.A. 10%	0,125	
Total T.T.C	3,093	

PRESTATIONS DIVERSES		Montants H.T euros 2015	
DEPLACEMENT FONTAINIERS, AGENTS DE SALUBRITE OU RELEVEURS		28,95	Tarif forfaitaire
INTERVENTION FONTAINIERS OU AGENTS DE SALUBRITE		35,20	Tarif horaire
VERIFICATION DE CONFORMITE DE BRANCHEMENT D'ASSAINISSEMENT		90,84	Tarif forfaitaire
CAUTION POUR ABONNEMENT TEMPORAIRE Matériel équipé d'un compteur	diamètre 20 mm	345,24	Caution garantissant le prêt de matériel pour prélèvement d'eau sur la voie publique
	diamètre 40 mm	567,98	
	diamètre > 40 mm	1135,97	

Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PAC) (Base de calcul : m² de surface de plancher créé)	Tarifs 2015 Montants en €/m² de surface de plancher créé
Pour les bâtiments à usage d'habitation	10,49
Pour les constructions à usage industriel ou commercial et professionnel	
* jusqu'à 150 m² de surface de plancher créé	14,85
* de 150 m² à 650 m² de surface de plancher créé	10,49
* au delà de 650 m² de surface de plancher créé	5,91

Pour rappel, la PAC n'est pas assujetti à la TVA.

Ces tarifs concernent les constructions nouvelles ainsi que les constructions existantes à raccorder et les travaux sur constructions existantes induisant un supplément d'évacuation des eaux usées.

DEA - Service Contrôle des Eaux	FORMULAIRE		FOR-05 A

Fiche de tarifications des analyses

ANALYSES

Une prise en charge est facturée systématiquement par échantillon. En cas de dépôts de plus de 10 échantillons pas de prise en charge de l'échantillon.

Pour les analyses autres que des analyses d'un type prédéfini **(titres)** , la tarification est de nature séquentielle : elle est obtenue en faisant la somme des tarifs de base de chaque essai **(paramètres)**

Une remise pour cumul d'échantillons de même séquence analytique peut être concédée dans les conditions suivantes :

5 ou plus de 5 échantillons :....5%,
10 ou plus de 10 échantillons :....10%,
20 ou plus de 20 échantillons :....15%
100 échantillons ou plus :20% sur la facture totale

Déplacement hors agglomération : tarif établi selon le tarif officiel en vigueur .

Certaines prestations : exploitation statistique de données , interprétation technique de résultats pourront faire l'objet d'une facturation soit selon accord contractuel soit par calcul au temps passé .

Les frais d'affranchissement des courriers adressés en recommandé avec accusé de réception aux débiteurs retardataires ou négligents sont mis à leur charge. Les tarifs ci-dessus s'appliquent également aux usagers résidant dans les communes limitrophes.

SERVICE DES EAUX		
Code Titre	**Désignation FRAIS GENERAUX**	**Montant H.T. Année 2015**
SE-PREL	Forfait déplacement et prélèvement	**21,85**
SE-FLAC S	Frais de flaconnage	**0,81**
SE-FLAC B3	Frais de flaconnage pour analyse B3	**0,81**
SE-FLAC D	Frais de flaconnage pour analyse D	**1,62**
SE-FLAC P1	Frais de flaconnage pour analyse P1	**1,62**
SE-FLAC P2P	Frais de flaconnage pour analyse P2P	**2,42**
SE-FLAC P2S	Frais de flaconnage pour analyse P2S	**4,04**
SE-FLAC P3	Frais de flaconnage pour analyse P3	**8,10**
SE-FLAC RP	Frais de flaconnage pour analyse RP	**4,04**
SE-FLAC RS	Frais de flaconnage pour analyse RS	**11,33**
SE-PCHARGE	Prise en charge de l'échantillon	**6,28**

SERVICE DES EAUX		
Code Titre	**Désignation du titre FORFAIT**	**Montant H.T. Année 2015**
SE-AGRESSIVITE	Etude de l'agressivité	**65,60**
SE-B1	Bactériologie de l'eau B1	**38,44**
SE-B2	Bactériologie de l'eau B2	**47,15**
SE-B3	Bactériologie de l'eau B3	**56,17**
SE-BACT-PISCINE	Bactériologie : eau de piscine	**47,15**
SE-BACTERIO-JACUZZI	Bactériologie jacuzzi	**57,40**
SE-BI ANIONS CATIONS	Anions cations (calcul de la Balance Ionique)	**5,97**
SE-CHIMIE-PISC	Chimie eau de piscine	**37,66**
SE-ChlorePiscine	Bilan du chlore dans les piscines	**14,18**
SE-POTABILITE	Potabilité chimique	**41,51**
SE-D1+	D1+	**72,57**
SE-D1++	D1++	**79,75**
SE-P1+	P1+	**120,95**
SE-P1++	P1++	**128,13**
SE-EU	Suivi eaux usées (DCO - DBO5 - MES - NTK - Ptot)	**71,30**
SE-Eubilan	Suivi eaux usées Bilan (DCO - DBO5 - MES - NTK - Ptot - NH4 - NO3 - NO2 - PO4)	**93,66**

SERVICE DES EAUX		
Code Paramètre	**Désignation ANALYSES CHIMIQUES**	**Montant H.T. Année 2015**
SE-NH4	Ammonium (E.P.)	**5,34**
SE-NH4EU	Ammonium (EU) Distillation	**9,06**
SE-NTK	Azote Kjeldahl (E.P.)	**17,16**
SE-BIOX	Bioxyde de Chlore	**4,40**
SE-CO3	Carbonates (calcul)	**3,70**
SE-CLACT	Chlore Actif	**7,14**
SE-CLCOMB	Chlore Combiné	**3,63**
SE-CLDISP	Chlore Disponible	**3,63**
SE-CLLIB	Chlore Libre	**3,31**
SE-CLTOT	Chlore Total	**3,31**
SE-CLO2	Chlorites	**3,78**
SE-CL	Chlorures (C.I.)	**4,95**
SE-CO2L	CO2 libre	**5,46**
SE-COND25	Conductivité à 25 °C	**3,31**
SE-COND25AM	Conductivité après Marbre	**3,63**
SE-COD	Carbone organique dissous	**20,00**
SE-COT	Carbone organique total	**20,00**
SE-CNT	Cyanures totaux	**20,89**
SE-CNL	Cyanures libres	**10,52**
SE-DBO5	DBO5 (sur eau brute)	**21,85**
SE-DCO	DCO (sur eau brute)	**16,36**
SE-DEGRE	Degré chlorométrique	**7,47**
SE-DETANIO	Détergents anioniques	**17,21**
SE-DISTIL	Distillation	**6,61**
SE-TH	Dureté totale TH	**5,73**
SE-FILT	Filtration (ou centrifugation)	**9,28**
SE-F	Fluorures (C.I.E.P)	**11,77**
SE-H2S	Hydrogène sulfuré	**9,81**
SE-OXYD	Indice permanganate	**6,86**
SE-IPHE	Indice phénol	**19,67**
SE-MES	M.E.S.	**9,56**
SE-MD	Matières décantables	**7,14**
SE-MM	Matières minérales	**12,26**
SE-MO	Matières organiques	**6,86**
SE-MST	Matières sèches totales	**12,16**
SE-MVS	Matières volatiles	**12,16**
SE-MINE	Minéralisation	**10,98**
SE-NO2	NO2 (E.P.)	**4,51**
SE-NO3	NO3 (C.I.)	**4,70**
SE-PO4-I	Orthophosphates (C.I.)	**6,57**
SE-O2	Oxygène dissous	**3,48**
SE-PH	pH (EP)	**3,31**
SE-PHAM	pH après marbre	**3,63**
SE-PTOT	Phosphore total	**14,30**
SE-RESEC105	Résidus secs à 105 °C	**11,61**
SE-RESEC180	Résidus secs à 180 °C	**11,16**
SE-STAB	Stabilisant piscine	**3,63**
SE-SEH	Substances extractibles à l'hexane (SEH)	**25,16**
SE-SEC	Substances extractibles au chloroforme (SEC)	**20,79**
SE-SO4	Sulfates (C.I.)	**7,33**
SE-TAAM	TA après Marbre	**4,06**
SE-TACAM	TAC après marbre	**4,06**
SE-TEMP	Température de l'eau	**2,21**
SE-THAM	TH après marbre	**6,29**
SE-TAC	Titre alcalimétrique complet TAC	**3,70**
SE-TA	Titre alcalimétrique TA	**3,70**
SE-TURB	Turbidité	**3,31**

SERVICE DES EAUX				
Code Paramètre	Désignation ICPMS	Montant H.T. DU PARAMETRE Année 2015	Montant H.T. SI ANALYSE DE 2 A 14 PARAMETRES année 2015	Montant HT SI ANALYSE DE 15 PARAMETRES ET PLUS Année 2015
SE-AL-ICP	Aluminium	15,00	8,00	7,00
SE-SB-ICP	Antimoine	15,00	8,00	7,00
SE-AS-ICP	Arsenic	15,00	8,00	7,00
SE-BA-ICP	Baryum	15,00	8,00	7,00
SE-BE-ICP	Béryllium	15,00	8,00	7,00
SE-B-ICP	Bore	15,00	8,00	7,00
SE-BR-ICP	Brome	15,00	8,00	7,00
SE-CD-ICP	Cadmium	15,00	8,00	7,00
SE-CA-ICP	Calcium	15,00	8,00	7,00
SE-CR-ICP	Chrome	15,00	8,00	7,00
SE-CO-ICP	Cobalt	15,00	8,00	7,00
SE-CU-ICP	Cuivre	15,00	8,00	7,00
SE-SN-ICP	Etain	15,00	8,00	7,00
SE-FE-ICP	Fer	15,00	8,00	7,00
SE-GD-ICP	Gadolinium	15,00	8,00	7,00
SE-LI-ICP	Lithium	15,00	8,00	7,00
SE-MG-ICP	Magnésium	15,00	8,00	7,00
SE-MN-ICP	Manganèse	15,00	8,00	7,00
SE-HG-ICP	Mercure	15,00	8,00	7,00
SE-MO-ICP	Molybdène	15,00	8,00	7,00
SE-NE-ICP	Néodymium	15,00	8,00	7,00
SE-NI-ICP	Nickel	15,00	8,00	7,00
SE-PB-ICP	Plomb	15,00	8,00	7,00
SE-K-ICP	Potassium	15,00	8,00	7,00
SE-RU-ICP	Rubidium	15,00	8,00	7,00
SE-SE-ICP	Sélénium	15,00	8,00	7,00
SE-SI-ICP	Silice	15,00	8,00	7,00
SE-NA-ICP	Sodium	15,00	8,00	7,00
SE-SR-ICP	Strontium	15,00	8,00	7,00
SE-U-ICP	Uranium	15,00	8,00	7,00
SE-V-ICP	Vanadium	15,00	8,00	7,00
SE-ZN-ICP	Zinc	15,00	8,00	7,00

SERVICE DES EAUX		
Code Paramètre	Désignation ANALYSES BACTERIOLOGIQUES	Montant H.T. Année 2015
SE-COLITH	COLIFORMES THERMOTOLERANTS (membrane)	18,16
SE-COLITTX	COLIFORMES TOTAUX (membrane)	18,16
SE-ECOLI1	E. Coli (membranes)	20,47
SE-ECOLI2	E. Coli (microplaques)	26,73
SE-ENTERO1	ENTEROCOQUES FECAUX (membranes)	9,91
SE-ENTERO2	ENTEROCOQUES FECAUX (microplaques)	26,73
SE-GT37	GERMES MESOPHILES AEROBIES TOTAUX 37 °C	3,92
SE-GT22	GERMES MESOPHILES AEROBIES TOTAUX 22 °C	3,92
SE-LEG1	Légionelles (prélèvement+analyse sur 1 échantillon avec résultats négatifs)	88,54
SE-LEG2	Légionelles (prélèvement+analyse sur échantillon supplémentaire avec résultats négatifs)	67,00
SE-LEG3	Légionelles (prélèvement+analyse sur 1 échantillon avec résultats positifs)	188,54
SE-LEG4	Légionelles (prélèvement+analyse sur échantillon supplémentaire avec résultats positifs)	167,00
SE-LEG5	Légionelles avec résultats négatifs	60,00
SE-LEG6	Légionelles avec résultats positifs	160,00
SE-LEVMOIS	LEVURES ET MOISISSURES	9,96
SE-PSEUDO	PSEUDOMONAS AERUGINOSA	10,13
SE-PSEUDOFLUO	PSEUDOMONAS FLUORESCENS	10,13
SE-SALMO1	SALMONELLA (dans 1 litre)	46,80
SE-SALMO5	SALMONELLA (dans 5 litres)	46,80
SE-SBASR	SPORES DE BACTERIES ANAEROBIES SULFITO-REDUCTRICES	8,74
SE-STAPH	STAPHYLOCOQUES PATHOGENES	18,78

Direction des Sports et de la Logistique

TARIFS APPLICABLES DANS LE CADRE DES PRESTATIONS LOGISTIQUES

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, le réajustement des tarifs appliqués dans le cadre des prestations logistiques.

Tarifs applicables du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015

- Location de matériel
- Transports

TYPE DE MATERIEL	DESIGNATION DU MATERIEL	Associations clermontoises, Collectivités et Etablissements Publics 2015	Autres usagers (50 % en plus) 2015
Audio-visuel	Tablette support pour vidéo projecteur ou TV	5,55 €	8,35 €
Audio-visuel	Micro tables - fil	11,85 €	17,80 €
Audio-visuel	Ecran sur pied	17,15 €	25,75 €
Audio-visuel	Lecteur DVD - CD - K7	22,65 €	34,00 €
Audio-visuel	Magnétoscope VHS	22,65 €	34,00 €
Audio-visuel	Projecteur de diapos	22,65 €	34,00 €
Audio-visuel	Rétroprojecteur	22,65 €	34,00 €
Audio-visuel	Micro HF - casque	34,30 €	51,45 €
Audio-visuel	Camescope	45,10 €	67,65 €
Audio-visuel	Ecran valise	50,40 €	75,60 €
Audio-visuel	Ecran TV	56,90 €	85,35 €
Audio-visuel	Insert téléphonique	56,90 €	85,35 €
Audio-visuel	Table de mixage analogique	57,95 €	87,00 €
Audio-visuel	Enceinte - sonorisation - l'unité	79,35 €	119,05 €
Audio-visuel	Monitoring PC	79,35 €	119,05 €
Audio-visuel	Table de mixage numérique	79,35 €	119,05 €
Audio-visuel	Table de montage vidéo	90,10 €	135,15 €
Audio-visuel	Matriceur numérique	112,60 €	168,90 €
Audio-visuel	vIdéoprojecteur 2000 Lumens	112,60 €	168,90 €
Audio-visuel	Caméra professionnelle	169,30 €	253,95 €
Audio-visuel	Ecran LCD-Plasma	225,00 €	337,50 €
Audio-visuel	vIdéoprojecteur 5000 Lumens	449,80 €	674,70 €
Domotique	Badge électronique d'accès	26,50 €	sans objet
Domotique	Clef d'organigramme	63,25 €	sans objet
Electricité	Eclairage de secours	26,90 €	40,35 €
Electricité	Coffret 3 PC Mono	34,30 €	51,45 €
Electricité	Projecteur sur pied	39,80 €	59,70 €

TYPE DE MATERIEL	DESIGNATION DU MATERIEL	Associations clermontoises, Collectivités et Etablissements Publics 2015	Autres usagers (50 % en plus) 2015
Electricité	Armoire tarif bleu 10-63 A	56,90 €	85,35 €
Electricité	Groupe électrogène 32 A Mono	56,90 €	85,35 €
Electricité	Câble unifilaire H07 50 mm² - le ml	67,50 €	101,25 €
Electricité	Coffret 6 PC Mono	67,50 €	101,25 €
Electricité	Armoire tarif jaune 250-400 A	79,35 €	119,05 €
Electricité	Câble unifilaire H07 150 mm² - le ml	90,10 €	135,15 €
Electricité	Coffret 12 PC Mono	101,80 €	152,70 €
Electricité	Groupe électrogène 125 A Tetra	101,80 €	152,70 €
Electricité	Armoire 125 A	112,60 €	168,90 €
Electricité	Armoire 250 A	146,90 €	220,35 €
Electricité	Armoire Disjoncteur 400 A	191,85 €	287,80 €
Logistique	Mâchoire sécurité barrière Heras	1,05 €	1,60 €
Logistique	Chaise	1,25 €	1,90 €
Logistique	Plot de barrière de clôture	1,25 €	1,90 €
Logistique	Sac de lestage	1,25 €	1,90 €
Logistique	Tissu - le m²	1,25 €	1,90 €
Logistique	Barrière police	1,45 €	2,20 €
Logistique	Barrière bois	1,65 €	2,50 €
Logistique	Tapis batéco le m²	1,75 €	2,65 €
Logistique	Plateaux + tréteaux	2,15 €	3,25 €
Logistique	Porte manteaux	2,15 €	3,25 €
Logistique	Support de cadre	2,15 €	3,25 €
Logistique	Table démontable	2,15 €	3,25 €
Logistique	Table pliante 1,20m x 0,80m bois	2,15 €	3,25 €
Logistique	Barrière de clôture	3,25 €	4,90 €
Logistique	Dalle de protection sol le m²	3,25 €	1,90 €
Logistique	Estrade Pop Up	3,25 €	4,90 €
Logistique	Moquette - le m²	3,25 €	4,90 €
Logistique	Porte barrière Heras	3,25 €	4,90 €
Logistique	Table pliante 1,80m x 0,760 polyéthylène	3,25 €	4,90 €
Logistique	Talkie Walkie jaune	3,69 €	5,55 €
Logistique	Estrade ou podium, le m²	3,90 €	5,85 €
Logistique	Dalle moquette - protection de salle le m²	4,20 €	6,30 €
Logistique	Talkie Walkie noir	4,70 €	7,05 €
Logistique	Cadre	5,55 €	8,35 €
Logistique	Grille exposition caddie	5,55 €	8,35 €
Logistique	Escalier praticable	9,80 €	14,70 €
Logistique	Garde corps praticable	9,80 €	14,70 €
Logistique	Praticable 2m x 1m	12,85 €	19,30 €
Logistique	Panneau de signalisation	17,15 €	25,75 €
Logistique	Panneau de signalisation avec trépied	17,15 €	25,75 €

TYPE DE MATERIEL	DESIGNATION DU MATERIEL	Associations clermontoises, Collectivités et Etablissements Publics 2015	Autres usagers (50 % en plus) 2015
Logistique	Guérite	18,35 €	27,55 €
Logistique	Bloc béton	22,65 €	34,00 €
Logistique	Tribune mobile	34,30 €	51,45 €
Logistique	Tribune simple hauteur , la travée	56,35 €	84,55 €
Logistique	Tente 4m x 4m	135,15 €	202,75 €
Logistique	Scène couverte	987,00 €	1 480,50 €
Prestat° Audio	Forfait vidéo	112,60 €	sans objet
Prestat° Audio	Forfait vidéo & écran	130,75 €	sans objet
Prestat° Audio	Forfait sono	318,35 €	sans objet
Prestat° Audio	Forfait sono & Vidéo	408,00 €	612,00 €
Prestat° Audio	Système audio-conférence ou vidéo	928,10 €	sans objet
Prestat° Audio	Système audio-conférence + vidéo	1 393,10 €	sans objet
Prestat° sportive	Ring de boxe - forfait montage	202,70 €	304,05 €
Protocolaire	Ecusson	1,25 €	1,90 €
Protocolaire	Platine noire 0,35 x 0,35	1,25 €	1,90 €
Protocolaire	Support de gerbe	1,25 €	1,90 €
Protocolaire	Tête de mort (porte-drapeau)	1,65 €	2,50 €
Protocolaire	Banderole	2,15 €	3,25 €
Protocolaire	Isoloir simple	2,15 €	3,25 €
Protocolaire	Urne métallique	2,15 €	3,25 €
Protocolaire	Cordon pour potelet	4,30 €	6,45 €
Protocolaire	Drapeau	5,55 €	8,35 €
Protocolaire	Oriflamme	5,55 €	8,35 €
Protocolaire	Pavillon	5,55 €	8,35 €
Protocolaire	Isoloir 4 modules	6,55 €	9,85 €
Protocolaire	Mât alu	7,55 €	11,35 €
Protocolaire	Mât fibre de verre ou télescopique	7,55 €	11,35 €
Protocolaire	Potelet	8,60 €	12,90 €
Protocolaire	Potelet enrouleur	14,08 €	21,15 €
Protocolaire	Pupitre	34,30 €	51,45 €
Sportif	Brassard signaleur	1,25 €	1,90 €
Sportif	Masse	1,25 €	1,90 €
Sportif	Piquet Boules	1,25 €	1,90 €
Sportif	Plateau butoir de boules	1,45 €	2,20 €
Sportif	Plot de distance de lancer	1,45 €	2,20 €
Sportif	Baudrier signaleur	3,25 €	4,90 €
Sportif	Cône de lubeck	3,25 €	4,90 €
Sportif	Panneau signaleur	3,25 €	4,90 €
Sportif	Séparation tennis de table	3,25 €	4,90 €
Sportif	Tableau noir	3,25 €	4,90 €
Sportif	Tableau d'affichage blanc sur roulettes	4,30 €	6,45 €

TYPE DE MATERIEL	DESIGNATION DU MATERIEL	Associations clermontoises, Collectivités et Etablissements Publics 2015	Autres usagers (50 % en plus) 2015
Sportif	Parquet de danse le m²	5,55 €	8,35 €
Sportif	Roulette à plâtre	5,55 €	8,35 €
Sportif	Brancard	6,55 €	9,85 €
Sportif	Marqueur tennis de table (scoreur)	6,55 €	9,85 €
Sportif	Natte de gymnastique	6,55 €	9,85 €
Sportif	Planche d'appel	6,55 €	9,85 €
Sportif	Toise de saut en hauteur	6,55 €	9,85 €
Sportif	Banc suédois ou banc d'écolier	7,55 €	11,35 €
Sportif	Tapis de gymnastique 2m x1m	7,55 €	11,35 €
Sportif	Table de massage	9,80 €	14,70 €
Sportif	Chandelle de saut	10,80 €	16,20 €
Sportif	Toise de saut à la perche	11,95 €	17,95 €
Sportif	Entourage bois cycle-ball	12,85 €	19,30 €
Sportif	Piste d'élan de perche, le module	15,10 €	22,65 €
Sportif	Panneau affichage performances	23,65 €	35,50 €
Sportif	Starting-block	23,65 €	35,50 €
Sportif	Tablette arbitre tennis de table	23,65 €	35,50 €
Sportif	Corde (l'unité)	24,67 €	37,00 €
Sportif	Table tennis de table	25,70 €	38,55 €
Sportif	Barre de saut en hauteur	26,90 €	40,35 €
Sportif	Poteau badminton initiation	28,95 €	43,45 €
Sportif	Piste d'escrime	35,50 €	53,25 €
Sportif	Podium protocole individuel	38,55 €	57,85 €
Sportif	Filet séparation gymnase	40,80 €	61,20 €
Sportif	Tremplin	46,10 €	69,15 €
Sportif	Plinthe bois ou mousse	57,95 €	86,95 €
Sportif	Podium protocole par équipe carré ou rond	57,95 €	86,95 €
Sportif	Poteaux de badminton compétition	57,95 €	86,95 €
Sportif	Tapis de chute 200x100	57,95 €	86,95 €
Sportif	Chaise d'arbitre	65,50 €	98,25 €
Sportif	But de basket plastique, la paire	66,50 €	99,80 €
Sportif	Poutre	69,75 €	104,65 €
Sportif	Tapis de chute 240x200	69,75 €	104,65 €
Sportif	Tapis de chute 300x200	81,40 €	122,10 €
Sportif	Tapis de chute 400x200	93,20 €	139,80 €
Sportif	But de handball (la paire)	104,00 €	156,00 €
Sportif	Chevalet + cible de tir à l'arc	105,05 €	157,60 €
Sportif	Mini trampoline	105,05 €	157,60 €
Sportif	Poteaux de volley-ball	105,05 €	157,60 €
Sportif	Arche Ville de Clermont-Fd	112,60 €	168,90 €
Sportif	Tapis de badminton Taraflex	115,65 €	173,50 €

TYPE DE MATERIEL	DESIGNATION DU MATERIEL	Associations clermontoises, Collectivités et Etablissements Publics 2015	Autres usagers (50 % en plus) 2015
Sportif	Cheval de saut	131,90 €	197,85 €
Sportif	Entourage terrain rink hockey	131,90 €	197,85 €
Sportif	But de basket avec cuve à eau	139,30 €	208,95 €
Sportif	Tunnel entrée des sportifs	174,70 €	262,05 €
Sportif	Barre fixe ou parallèle	184,30 €	276,45 €
Sportif	Barre asymétrique	197,15 €	295,75 €
Sportif	Tapis de lutte 8m x 8m	255,10 €	382,65 €
Sportif	Podium voiture	278,65 €	418,00 €
Sportif	Forfait matériel d'athlétisme	307,50 €	461,25 €
Sportif	Forfait matériel cross country	336,60 €	504,90 €
Sportif	Rails + poteaux de perche	394,30 €	591,45 €
Sportif	Sautoir en hauteur	464,10 €	696,15 €
Sportif	Tapis de lutte 12m x 12m avec bâche	521,90 €	782,85 €
Sportif	Sautoir de saut à la perche	579,85 €	869,80 €
Sportif	Praticable de gymnastique	580,90 €	871,35 €
Sportif	Tatamis de judo 12m x 12m	649,25 €	973,90 €
Sportif	Ring de boxe	695,55 €	1 043,35 €
Sportif	Trampoline	788,75 €	1 183,15 €
Sportif	Herse d'éclairage (stade)	940,95 €	1 411,45 €
Transport	Véhicule pour les associations clermontoises	107,00 €	sans objet
Transport	Chariot élévateur	124,00 €	184,00 €
Transport	Nacelle camion élévateur de personnes	247,00 €	368,00 €
Transport	Transport - autre	sur devis	sur devis
Transport [1]	Transport Utilitaire dans la ville	19,00 €	28,00 €
Transport [1]	Transport Utilitaire dans l'agglomération	24,00 €	36,00 €
Transport [2]	Transport PL dans la ville	38,50 €	57,00 €
Transport [2]	Transport PL avec remorque dans la ville	58,50 €	89,00 €
Transport [2]	Transport PL dans l'agglomération	61,00 €	92,00 €
Transport [2]	Transport PL avec remorque dans l'agglomération	89,00 €	134,00 €

Prestations personnel logistique tous corps de métiers confondus (audiovisuel, électricité, manutention, menuiserie, peinture, plomberie, serrurerie) : tarif horaire = 23 €

Forfait HT 48 heures, hors frais de personnel, sans livraison
Au-delà, 50 % en plus par jour supplémentaire.
Une caution correspondant à la valeur de remplacement du matériel pourra être demandée.

Les transports s'entendent par livraison et enlèvement du matériel

(1) Master - Jumper inférieur à 20 m^3

(2) Camion hayon-plateau supérieur à 3,5 t

La Ville pourra fixer par convention des tarifs autres que ceux ci-dessus mentionnés pour tenir compte de cas particuliers

Direction de la Culture

TARIFS APPLICABLES DANS LES ETABLISSEMENTS CULTURELS
Droits d'inscription et d'utilisation des services d'établissements culturels et autres équipements assimilés
Période d'application : 1er janvier au 31 décembre 2015

Musée d'Art Roger-Quilliot, Musée Bargoin et Muséum Henri-Lecoq

Gratuité sur justificatif pour les jeunes jusqu'à 18 ans, les employés actifs ou retraités de la Ville de Clermont-Ferrand, les membres de l'association des Amis des Musées d'Art et d'Archéologie de Clermont-Ferrand et des Amis des musées de Riom-Communauté, les membres de l'ICOM (International Council of Muséums), les détenteurs de la carte Citéjeune, les journalistes, les enseignants, le personnel de l'Office de Tourisme et des Congrès de Clermont-Ferrand, les étudiants, les titulaires du RSA et les demandeurs d'emploi (sur présentation d'un justificatif de moins de 6 mois), le parent d'enfants âgés de moins de 4 ans inscrits dans un atelier d'animation.

Gratuité pour les publics à l'occasion de manifestations culturelles nationales ou organisées par les services scientifiques (Nuit des Musées, Journées Européennes du Patrimoine, Fête de la Science, Pause déjeuner/pause culture…) et le 1er dimanche de chaque mois pour tous publics.

Droits d'entrée/personne	**Tarif 2015**
Plein tarif	5,00
Tarif réduit, sur justificatif, aux titulaires de la carte Cezam, titulaires de la carte VIP, membre d'un groupe à partir de 10 personnes et groupes participant aux visites collectives organisées par l'Office de Tourisme ou par un musée, visites duo (2 adultes + enfants jusqu'à 18 ans), seniors de plus de 60 ans	3,00
Carte de fidélité 3 musées (valable 1 an à partir de la date d'achat entrées illimitées)	20,00
Pass 3 musées (valable 1 mois à partir de la date d'achat - 1 entrée par établissement)	9,00
Pass 5 musées (valable 1 an à partir de la date d'achat, permettant l'accès au musée Mandet, au musée régional d'Auvergne et dans les trois musées clermontois - 1 entrée par établissement)	10,00
Prestations musées et lieux d'exposition temporaires (Hôtel Fontfreyde - Centre photographique)	
Animation jeune public	
Individuel (participation aux frais)	2,50/h (clermontois) 4,50/h (non clermontois)
Prestations spécifiques sur demande pour groupes adultes ou enfants	110/h
Animations adultes	
☞ ateliers pour adultes (participation aux frais)	droit entrée + 4,00 /h (clermontois) 8,00 /h (non clermontois)
☞ ateliers découvertes : initiation à une pratique sur une journée pour adultes	30,00

Visites commentées de groupes à caractère éducatif (participation aux frais)	
☞Classes maternelles et élémentaires clermontoises et groupes encadrés par des services municipaux	Gratuit
☞ autres groupes	36,00
Visites commentée thématique individuelle ou collective hors prestations spécifiques	4,50/h + droit entrée
Service annexes	0,50
Cartes postales (prix unitaire)	4,00
Lot de 10 cartes	
Coût de reproduction pour les photothèques des musées :	
☞ Pour 1 double page ou page de couverture	85,00
☞ Pour 1 page	55,00
☞ Pour 1/2 page	27,00
☞ Pour 1/4 page	17,00
Tarif de location au Musée d'Art Roger-Quilliot (non soumis à TVA)	
salle de conférences (de 10 à 18 h)	380,00
location du musée pour soirées privées	2 200,00
Ecole Municipale de Danse	
Ces tarifs feront l'objet d'une harmonisation dans le cadre du projet d'établissement du CRR qui sera présenté au Conseil Municipal de juin 2015.	
Adultes non étudiants et élèves non clermontois accueillis dans la limite des places disponibles	
Les frais de dossier de 34 € sont intégrés dans les tarifs et ne sont pas remboursables.	
Le montant de l'inscription peut être acquitté par trimestre en 3 versements	
Tarif normal :	
1 cours par famille	311,00
2 cours par famille	437,00
3 cours par famille	529,00
4 cours par famille	618,00
5 cours par famille	705,00
6 cours par famille	841,00
7 cours par famille	971,00
Tarif étudiant : tarif réduit clermontois (étudiants inscrits dans une université clermontoise ou dans un cursus post bac) présentant une carte d'étudiant et leur feuille d'imposition individuelle	
Tarif réduit (clermontois)	
Tarif 1 cours :	
1 - QF supérieur à 900 €	130,00
2 - QF de 610 à 900 €	123,00
3 - QF de 411 à 609 €	82,00
4 - QF de 250 à 410 €	71,00
5 - QF inférieur à 250 €	58,00
Tarif 2 cours :	
1 - QF supérieur à 900 €	192,00
2 - QF de 610 à 900 €	180,00
3 - QF de 411 à 609 €	123,00
4 - QF de 250 à 410 €	109,00

5 - QF inférieur à 250 €	88,00
Tarif 3 cours :	
1 - QF supérieur à 900 €	239,00
2 - QF de 610 à 900 €	226,00
3 - QF de 411 à 609 €	148,00
4 - QF de 250 à 410 €	134,00
5 - QF inférieur à 250 €	111,00
Tarif 4 cours :	
1 - QF supérieur à 900 €	292,00
2 - QF de 610 à 900 €	274,00
3 - QF de 411 à 609 €	177,00
4 - QF de 250 à 410 €	160,00
5 - QF inférieur à 250 €	133,00
Tarif 5 cours :	
1 - QF supérieur à 900 €	347,00
2 - QF de 610 à 900 €	326,00
3 - QF de 411 à 609 €	210,00
4 - QF de 250 à 410 €	191,00
5 - QF inférieur à 250 €	160,00
Tarif 6 cours :	
1 - QF supérieur à 900 €	404,00
2 - QF de 610 à 900 €	379,00
3 - QF de 411 à 609 €	240,00
4 - QF de 250 à 410 €	221,00
5 - QF inférieur à 250 €	186,00
Tarif 7 cours :	
1 - QF supérieur à 900 €	428,00
2 - QF de 610 à 900 €	400,00
3 - QF de 411 à 609 €	257,00
4 - QF de 250 à 410 €	243,00
5 - QF inférieur à 250 €	203,00
Classes d'initiation à la danse 1ère et 2ème année (à partir de 5 ans)	
Tarif normal (non clermontois)	159,00
Tarif réduit (clermontois)	
1 - QF supérieur à 900 €	79,00
2 - QF supérieur à 609 €	69,00
3 - QF de 411 à 609 €	69,00
4 - QF de 250 à 410 €	55,00
5 - QF inférieur à 250 €	55,00
Elèves faisant partie des ateliers chorégraphiques de l'Ecole de Danse : Tarif réduit équivalent à 2 cours hebdomadaires quel que soit le nombre de cours hebdomadaires pris par chacun d'entre eux et leur lieu de résidence.	
Elèves s'inscrivant après la rentrée Tarifs calculés sur un pourcentage évalué en fonction du nombre de mois d'inscription (calcul en dixièmes) ; sous réserve des places disponibles	

Tarif de location de costumes :	
Gratuité pour les écoles maternelles et primaires clermontoises	
Costumes	
1 pièce	12,00
2 pièces	15,00
3 pièces	19,00
4 pièces et plus	25,00
Tarif associations	
20 articles	109,00
40 articles	177,00
50 articles	196,00
80 articles	268,00
100 articles et plus	297,00
Tarif de location de salles :	
Studios de danse	
Tarif horaire	35,00
Tarif journalier	126,00
Tarif 4 jours	480,00
Tarif 5 jours	550,00
Conservatoire E. Chabrier	
Ces tarifs feront l'objet d'une harmonisation dans le cadre du projet d'établissement du CRR qui sera présenté au Conseil Municipal de juin 2015.	
Frais de dossier (pour toute inscription et non remboursables)	34,00
Le montant de l'inscription peut être acquitté par trimestre en 3 versements	
Tarif normal (frais de dossier inclus)	
1er enfant (forfait 3 disciplines)	433,00
2ème enfant (- 18 ans)	298,00
3ème enfant (- 18 ans)	230,00
à partir du 4ème enfant (- 18 ans)	42,00
auditeur libre (pas d'examen)	386,00
Tarif réduit (frais de dossier inclus)	
Tarif réduit (clermontois) : QF > 900	
1er enfant (forfait 3 disciplines)	227,00
2ème enfant (- 18 ans)	177,00
3ème enfant (- 18 ans)	160,00
à partir du 4ème enfant (- 18 ans)	42,00
auditeur libre (pas d'examen)	210,00
Tarif réduit (clermontois) : 610 < QF < 900	
1er enfant (forfait 3 disciplines)	198,00
2ème enfant (- 18 ans)	150,00
3ème enfant (- 18 ans)	131,00
à partir du 4ème enfant (- 18 ans)	42,00
auditeur libre (pas d'examen)	180,00
Tarif réduit (clermontois) : 411 < QF < 609	
1er enfant (forfait 3 disciplines)	165,00
2ème enfant (- 18 ans)	110,00
3ème enfant (- 18 ans)	96,00
à partir du 4ème enfant (- 18 ans)	42,00

auditeur libre (pas d'examen)	136,00
Tarif réduit (clermontois) : 250 < QF < 411	
1er enfant (forfait 3 disciplines)	122,00
2ème enfant (- 18 ans)	90,00
3ème enfant (- 18 ans)	76,00
à partir du 4ème enfant (- 18 ans)	42,00
auditeur libre (pas d'examen)	122,00
Tarif réduit (clermontois) : QF < 250	
1er enfant (forfait 3 disciplines)	94,00
2ème enfant (- 18 ans)	66,00
3ème enfant (- 18 ans)	50,00
à partir du 4ème enfant (- 18 ans)	42,00
auditeur libre (pas d'examen)	94,00
Inscription à la classe d'éveil musical	
Tarif normal	175,00
Tarif réduit (clermontois) : QF > 900	114,00
Tarif réduit (clermontois) : 610 < QF < 900	98,00
Tarif réduit (clermontois) : 411 < QF < 609	78,00
Tarif réduit (clermontois) : 250 < QF < 411	60,00
Tarif réduit (clermontois) : QF < 250	49,00
Inscription à l'éveil théâtral (8/12 ans) et à l'initiatio théâtre (12/16 ans)	
Tarif normal	379,00
Tarif réduit (clermontois) : QF > 900	191,00
Tarif réduit (clermontois) : 610 < QF < 900	173,00
Tarif réduit (clermontois) : 411 < QF < 609	129,00
Tarif réduit (clermontois) : 250 < QF < 411	115,00
Tarif réduit (clermontois) : QF < 250	87,00
Ateliers musiques actuelles - Chorale et orchestre amateur	47,00
(clermontois et non clermontois)	
Spectacles du Conservatoire	
Tarif normal	14,00
Tarif réduit :	
pour les étudiants, scolaires, demandeurs d'emploi	7,00
auditeur libre, détenteur de la carte Citéjeune	4,00
gratuit pour les élèves du Conservatoire sur présentation de la carte d'élève	
Conservatoire E. Chabrier	
Frais de dossier non remboursables (pour toute inscription y	34,00
compris pour les élèves relevant des CHAM et CHAD)	
Le montant de l'inscription peut être acquitté par trimestre en	
3 versements	
Elèves danseurs (pas de cotisation SEAM)	
Tarif normal (frais de dossier inclus)	
1er enfant (forfait 3 disciplines)	425,00
2ème enfant (- 18 ans)	291,00
3ème enfant (- 18 ans)	222,00
à partir du 4ème enfant (- 18 ans)	35,00
auditeur libre (pas d'examen)	379,00
Tarif réduit (clermontois) : QF > 900	
1er enfant (forfait 3 disciplines)	219,00
2ème enfant (- 18 ans)	170,00
3ème enfant (- 18 ans)	153,00
à partir du 4ème enfant (- 18 ans)	35,00

auditeur libre (pas d'examen)	203,00
Tarif réduit (clermontois) : 610 < QF < 900	
1er enfant (forfait 3 disciplines)	191,00
2ème enfant (- 18 ans)	141,00
3ème enfant (- 18 ans)	124,00
à partir du 4ème enfant (- 18 ans)	35,00
auditeur libre (pas d'examen)	173,00
Tarif réduit (clermontois) : 411 < QF < 609	
1er enfant (forfait 3 disciplines)	158,00
2ème enfant (- 18 ans)	101,00
3ème enfant (- 18 ans)	89,00
à partir du 4ème enfant (- 18 ans)	35,00
auditeur libre (pas d'examen)	129,00
Tarif réduit (clermontois) : 250 < QF < 411	
1er enfant (forfait 3 disciplines)	115,00
2ème enfant (- 18 ans)	83,00
3ème enfant (- 18 ans)	69,00
à partir du 4ème enfant (- 18 ans)	35,00
auditeur libre (pas d'examen)	115,00
Tarif réduit (clermontois) : QF < 250	
1er enfant (forfait 3 disciplines)	87,00
2ème enfant (- 18 ans)	57,00
3ème enfant (- 18 ans)	43,00
à partir du 4ème enfant (- 18 ans)	35,00
auditeur libre (pas d'examen)	87,00
Elèves CHAM/CHAD (cotisation SEAM)	
Frais de reproduction partition	7,00
Tarifs de location des salles de spectacles et de congrès	
Pour les manifestations à entrées payantes : prélèvement d'un pourcentage selon dispositions du contrat avec application d'un minimum garanti pour la Ville	
Date d'application : 1er janvier au 31 décembre 2015	
Tarifs TTC - TVA au taux en vigueur applicable	
A - Opéra-Théâtre	
Grande salle	
1ère manifestation	2 687,00
manifestations suivantes ayant lieu le même jour sans sonorisation	1 397,00
jour de montage	942,00
avance sur location	213,00
frais d'annulation le jour même	1 511,00
frais d'annulation dans un délai inférieur à un mois : 15 % du tarif location	
Tarif dimanche : majoration de 50 % sur le tarif de la salle	
1ère manifestation	3 881,00
jour de montage	1 555,00
Foyer	1 125,00
B - Maison de la Culture	
Salle Jean Cocteau	
1ère manifestation/spectacle ou conférence filmée	4 448,00
manifestations suivantes ayant lieu le même jour	2 342,00
jour de montage	1 593,00
tarif congrès/conférence	5 205,00
jour de montage	1 448,00

➢ Tarif dimanche : majoration de 50 % sur le tarif de la salle	
➢ 1ère manifestation	6 618,00
➢jour de montage	2 389,00
1/2 journée de montage	724,00
avance sur location	2 119,00
frais d'annulation dans un délai inférieur à un mois : 15 % du tarif location	
frais d'annulation le jour même	2 606,00
Salle Boris Vian	
1ère manifestation/spectacle ou conférence filmée	1 144,00
manifestations suivantes ayant lieu le même jour	626,00
tarif congrès/conférence	1 484,00
jour de montage	486,00
1/2 journée de montage	244,00
➢Tarif dimanche : majoration de 50 % sur le tarif de la salle	
➢1ère manifestation	1 662,00
➢jour de montage	729,00
1/2 journée de montage	
frais d'annulation dans un délai inférieur à un mois : 15 % du tarif location	
frais d'annulation le jour même	621,00
Forfait congrès (toute la maison avec tables et grilles d'exposition)	7 163,00
montage pour toute la maison sur 1 jour	2 206,00
Petites salles : frais d'annulation dans un délai inférieur à un mois :	
15 % du tarif location	
Salle Louis Chavignier	
1ère journée	495,00
journée supplémentaire à partir de la 3ème	331,00
Salle Jacques Gripel	
Exposition/cocktail (forfait avec 10 tables et 10 grilles	
1ère journée	495,00
journée supplémentaire à partir de la 3ème	331,00
Hall rue Abbé de l'Epée et boulevard François Mitterand	795,00
Salle Alexandre Vialatte (niveau 4)	215,00
Forfait nettoyage (non rendu en bon état de propreté)	5,00
Location de matériel à la Maison de la Culture	
Tarifs TTC - TVA au taux en vigueur applicable	
table pliante : location pour 1 jour/forfait par lot de 10	116,00
grille d'exposition : location pour 1 jour/forfait par lot de 10	116,00
projecteur diapositives	45,00
rétroprojecteur	45,00
vidéo projecteur	120,00
sonorisation (sans technicien ni enregistrement)	167,00
heure supplémentaire technicien titulaire	66,00
heure supplémentaire technicien vacataire	36,00
frais de sécurité pompiers à la Maison de la Culture	
(tarif suivant convention SDIS)	
C - Maison de l'Eléphant	
(non soumis à TVA)	126,00
D - Auditorium du Conservatoire E. Chabrier	
par vacation de 3 heures (non soumis à TVA)	487,00
E - Salle Jean-Philippe Rameau du Conservatoire E. Chabrier	370,00
(non soumis à TVA)	
F - Salle Rameau ou auditorium en partenariat avec le Conservatoire	126,00

G - Espace multimédia Georges Conchon	
(soumis à TVA au taux en vigueur)	
Sans moyens vidéo HT :	
Demi-journée	350,00
1ère journée	702,00
2ème journée	517,00
3ème journée	420,00
4ème journée	327,00
heure technicien	22,00
Droits sur les ventes publicitaires	
Stand/vente d'objets publicitaires (Maison du Peuple, Maison de la Culture)	120,00
Stand/vente de livres (Maison du Peuple, Maison de la Culture)	26,00
Droits sur la vente d'ouvrages et de documents sonores dans les établissements culturels municipaux autres que les établissements de spectacles	
Droit sur les vidéotransmissions	
cas où les prix de la place plein tarif adulte n'excèdent pas 15 €	676,00
prix de la place plein tarif adulte supérieur à 15 €	1 055,00
Tarifs de location de matériel d'exposition des services culturels	
Tarifs hors taxes - TVA au taux en vigueur	
Vitrines (par unité et par jour)	16,00
Panneaux (par unité et par jour)	16,00
Mannequins (par unité et par jour)	11,00
Facturation de clefs en cas de perte pour tous les lieux relevant du	
-	
Service Equipements de Spectacles	
Clefs sur organigramme	44,00
Clefs hors organigramme	15,00
Le dispositif de caution sera identique à celui en fonction à la Direction des Sports et de la Logistique et correspondra au tarif de facturation des clefs en cas de perte	

Jours	Coefficient	Jours	Coefficient
2	1,60	18	7,30
3	2,20	19	7,60
4	2,90	20	7,80
5	3,40	21	8,00
6	3,70	22	8,20
7	4,10	23	8,40
8	4,40	24	8,60
9	4,70	25	8,80
10	5,00	26	9,00
11	5,25	27	9,20
12	5,50	28	9,40
13	5,75	29	9,60
14	6,00	30	9,80
15	6,30	40	11,80
16	6,70	50	13,60
17	7,00	60	15,00

LISTE DU MATERIEL "SON" MOBILE

Matériel	Tarif 2015
Console M3000 24 entrées + 4 stéréo/8 sous groupes/12 aux + 2 stéréo	82,00
Console numérique Yamaha DM 1000 + en tension DM 1000 8in/8out	109,00
Console numérique Yamaha DM 2000	375,00
Console numérique Yamaha LS9 (fixe)	92,00
Console 200 B	36,00
Console Soundcraft DELTA 200 24/4/2	73,00
Console GL4 ALLEN & HEATH	78,00
Enceinte Christian Heil SB 115 + 115 XT Hiq	26,00
Christian Heil MTD 108	16,00
L'ACOUSTICS 8XT passive	19,00
Sub Christian Heil SB 115 + 115XT Hiq	26,00
Enceinte J.MEYER UPA 1C (modèle + récent)	27,00
Enceinte électrovoice SX300	13,00
Enceinte électrovoice S 200	13,00
Enceinte side électrovoice MTS1 600w	36,00
Martins LEB 400	18,00
Enceinte Yamaha amplifiée MS 60 S	18,00
Lyre Christian Heil MTD 112	4,00
Lyre Christian Heil MTD 108	3,00
Pied Christiant Heil 112	4,00
Pied	1,00
Attache aviation	1,00
Pied pour enceinte Yamaha amplifiée MS 60 S	3,00
Système son complet table Tascam 8 entrées amplification Yamaha 2 x HP JBL 60w avec pied	36,00
Système son complet table Yamaha 6 entrées amplification CS 800 crown équalisateur Yamaha 2xHP Electrovoice 300w avec pied, 1 combiné CD+K7 Denon CDA 300	118,00
Ampli crown CE 1000 (pour SX300)	23,00
Rack ampli QSC PLX 2402 + contrôleur MTD 112	26,00
Rack 2 x Ampli Crown MT 2400 + Processeur MTD 112	47,00
Rack 1 x Ampli 4 sorties QSC CX404 + 2 x Processeur MTD 108	37,00
Rack SKB 1 x Ampli 4 sorties Crown MT 1200 + 1 x Processeur MTD 112 LLC	26,00
Ampli 4 sorties QSC PLX 2402 + 1 x Processeur MTC 112 LLC	37,00
Ampli L Acoustic 17A 1 x Processeur MTD 115 LL Cb-st	30,00
Rack 2 amplis Amcron + 2 filtres MEYER SOUND M1A	47,00
Rack SKB 3 x DBX 166 + 1 x Yamaha REV 500 + 1 x Multi effet Lexicon PCM 70 (Fixe régie)	28,00
Rack SKB 2 x Equal DN360 + 2 x Limiteur DBX 166	30,00
Rack SKB 2 x Equa Klark-Technic DN300 + 1 x Equa Yamaha stéréo	27,00
Rack 1 SKB2 x Equa Klark-Technic DN 360	21,00
Rack 2 SKB 1 x Multi-effets Lexicon PCM 91 + 1 x Delay Yamaha YDG 20-30 + Dbx 166 x 2 canaux	30,00
Rack SKB - Multi-effets Yamaha SPX 90 - lecteur MD 301 MK - lecteur CD TASCAM CD 450	34,00
Rack SKB - Egaliseur SCV 31 bandes - Multi-effets Yamaha SPX 900 - Compresseur DBX 166	29,00
Multi-effets M1XL t.c.electronic	9,00
Lecteur K7 Nakamichi RX 202 E	11,00

Lecteur double K7 Technics	11,00
Lecteur K7 Teac V 5010 (fixe)	11,00
Lecteur K7 Duplicateur KX W8010 (fixe)	12,00
Lecteur CD Double Nemark CCN22	14,00
Lecteur CD Harman Kardon (fixe)	13,00
Lecteur CD Tascam CD450 Auto cue (fixe)	13,00
Rack SKB - lecteur MD TASCAM 301 MK - lecteur CD TASKAM CD 450	20,00
Rack SKB - lecteur MD TASCAM CD 01V	16,00
Lecteur CD YAMAHA CDX9 petit (mobile)	11,00
Rack SKB - lecteur DAT TASCAM DA 30 MK II - lecteur CD DENON DN C615 - Ampli écoute régie - Centrale CLEAR-COM	22,00
Lecteur mini Disc Tascam MD 350 (fixe)	11,00
Rack SKB 1 x Dat Tascam DA 30 MK II + 1 x Graveur CD Tascam CDR W700	15,00
Graveur CD Tascam CDRW 700	13,00
Graveur CD + Disque dur Pionnier	13,00
DI passives	2,00
DI actives	3,00
HF main Samson capsule SM58	2,00
Micro HF main Sennheiser SKM 3072 récepteur 3032 (même récepteur cravate)	43,00
Micro HF main Sennheiser SKM super cardioide 3005 E récepteur 3032 (même récepteur cravate)	43,00
Micro HF cravate capsule ME 104 cardioide : + émetteur SK 50 Sennheiser	49,00
Micro HF cravate Sennheiser : boîtier SK 50, capsule ME 102 omnidirectionnel (même récepteur cravate)	48,00
Micro HF serre tête cardioide : boîtier SK50 récepteur 3032 (même récepteur cravate)	45,00
Serre tête HSP 4	9,00
Neuman KM 184	12,00
Shure beta 87C	8,00
SHURE SM 57	2,00
SHURE SM 58	2,00
SHURE Béta 58	3,00
SHURE SM 81	7,00
SHURE SM 91	3,00
SHURE Béta 91	5,00
AKG D112	3,00
AKG SE 300 capsule CK 91	6,00
AKG 451 capsule CK5	6,00
AKG 535 EB	4,00
AKG 460 B	6,00
AKG C480 B capsule CK 63	7,00
Sennheiser MKH 60 demi canon	28,00
Sennheiser MKH 416 P48 U3 demin canon	68,00
Sennheiser MKH 416 demin canon	15,00
Sennheiser MD 441	7,00
Sennheiser MD 421	7,00
Sennheiser MD 541	8,00
Pied de micro avec perchette	1,00
Pied de micro court avec perchette	1,00
Pied de micro table fonte	1,00
Centrale CLEAR COM Filaire	26,00
Poste CLEAR COM Filaire	13,00
Centrale CLEAR COM H.F	28,00

Poste CLEAR COM H.F	19,00
Praticable Samia (P.A.C)	8,00
Taquets avec arrêt pour Jonction Praticable SAMIA	1,00
Barrière praticable SAMIA longueur de 1 m	2,00
Marches d'escalier pour praticable H:20cm H:40cm H:60cm H:80cm H:1m	3,00
Main courante pour 2 marches	2,00
Praticable Deviane (P.H.V)	7,00
Rallonge Praticable Deviane	4,00
Taquets avec arrêt pour Jonction Praticable Deviane	1,00
Taquets lisse pour Jonction Praticable Deviane	1,00
Pied de rallonge praticable de 20 cm	1,00
Pied de rallonge praticable de 40 cm	1,00
Pied de rallonge praticable de 60 cm	1,00
Barrière praticable Deviane longueur de 2 m	4,00
Barrière praticable Deviane longueur de 1 m	3,00
Poutre de pont 500 L=3m	10,00
Poutre de pont 300 L=4m	5,00
Poutre de pont 300 L=3m	4,00
Poutre de pont 300 L=2m	3,00
Poutre de pont 300 L=1m PROLYTE	2,00
Tête de pont 300	2,00
Sabot de pont 300	3,00
Treuil manuel pont 300	2,00
Palan électrique Verlinde 500 kg L chaîne = 25m	27,00
Palan électrique Verlinde 250 kg L chaîne = 25m	34,00
Palan manuel YALE left 360 500 kg L chaîne = m	8,00
Rack de télécommande pour 4 moteurs	25,00
Cantine N° 18 câblage moteurs STACCO	4,00
Moquette noire 10m2	1,00
Pain rond 20 cm x 10 20kg	1,00
Pain rond 20 cm x 5 10kg	2,00
Pain rond 26cm x 5,5 20kg	1,00
Pain rectangulaire 30 x 20 x 13h 50 kg	3,00
Pain rectangulaire 30 x 20 x 6,5h 25 kg	2,00
Pain rectangulaire 26 x 13 x 7h 25 kg	2,00
Pendrillon 2,7 m x 6 m	14,00
Pendrillon velours noir 4 m x 10 m	35,00
Pendrillon velours noir 3 m x 10 m	26,00
Pendrillon velours noir 3 m x 11 m (vieux de J.C)	29,00
Pendrillon velours noir 2,8 m x 9 m	22,00
Pendrillon velours noir 2,7 m x 6,5 m	16,00
Pendrillon velours noir 2,7 m x 7 m	17,00
Pendrillon velours noir 4 m x 6 m	21,00
Frise velours noir 2 m x 18 m	33,00
Frise velours noir 3 m x 18 m	47,00
Frise velours noir 2 m x 18 m (vieilles de J.C)	32,00
Frise velours noir 4 m x 18 m	63,00
Frise velours noir 6 m x 18 m	94,00
Frise velours noir 2,2 m x 12 m	23,00
Frise velours noir 2,6 m x 12 m	27,00
Frise velours noir 5 m x 12 m	52,00
Rideau velours noir 20 m x 11,40 m	100,00
Demi-fond velours noir 9 m x 11 m	86,00

Demi-fond velours noir 10 m x 10 m	87,00
Demi-fond velours noir 6,5 m x 8 m	45,00
Demi-fond velours noir 7 m x 9 m	55,00
Pendrillon velours rouge 2,55 m x 7 m	16,00
Frise velours rouge 2,6 m x 12 m	27,00
Demi-fond velours rouge 6,5 m x 8 m	45,00
Cyclorama gris	77,00
Découverte tissu noir 2 panneaux H : 4 m L : 3,2 m	3,00
Découverte tissu noir 1 panneau H : 2,75 m L : 1,2 m	2,00
Découverte tissu gris 1 panneau H : 3 m L : 2 m	2,00
Pupitres pliants	3,00
Pupitres	4,00
Eclairage pupitre	3,00
Puprite conférencier	11,00
Puprite de chef	4,00
Guides fils	6,00
Chaise dorée	2,00
Chaise tissu noir	2,00
Chaise contrebasse	2,00
Tabouret de piano	2,00
Escalier 2 marches H = 0,35 m L = 1 m	3,00
Escalier 2 marches H = 0,35 m L = 2 m	3,00
Escalier 3 marches	4,00
Escalier 4 marches	5,00
Escalier 5 marches	6,00
Nacelle	58,00
Lès de tapis de danse longueur 10 m	5,00
Découpe Robert Juliat 614 S 1 kW	15,00
Découpe Robert Juliat 614 SX 1 kW	15,00
Découpe Robert Juliat 613 SX 1 kW	15,00
Découpe Robert Juliat 611 SX 1 kW	20,00
Découpe Robert Juliat 714 S 2 kW	17,00
Découpe Robert Juliat 714 SX 2 kW	17,00
Découpe Robert Juliat 713 SX 2 kW	24,00
Découpe Levron 1 kW	15,00
Découpe Levron Longue 1 kW	15,00
PC 1 kW Robert Juliat 310 H	8,00
Fresnel ou PC Robert Juliat 2 kW	16,00
PC Scénilux 2 kW	14,00
Fresnel Disisti 2 kW	16,00
Fresnel LTM 5 kW	25,00
Fresnel LTM 5 kW	25,00
Cycliodes ADB Asymétrique 1 kW	11,00
Cycliode Robert Juliat Asymétrique 1250 w	11,00
Horiziode symétrique 1kW	8,00
BT 250 w	15,00
BT 500 w	19,00
Série de 2 barres ACL	65,00
Changeur de couleur rainbow	16,00
Changeur de couleur CC5000	36,00
Rampe dichroïque T10	9,00
Rampe dichroïque SUNSTRIP DMX	5,00
BLONDE 2000 w + coupe flux	8,00

Mandarine 800 w + coupe flux	5,00
Pince bol 500 w + coupe flux	3,00
CIN'K projecteur fresnel MSR2500 w + balast CAD2000	108,00
R.J Poursuite HMI 1200 w "KORIGAN"	101,00
R.J Poursuite HMI 2500 w "CYRANO"	224,00
"PIXIE" Poursuite HMI Juliat 575 w	40,00
"BUXIE" Poursuite Juliat MSD 575 w	49,00
MAC 2000 Performance	186,00
Clay Paky Super Scan Zoom	125,00
Rampes Fluo QUADRI R Juliat	12,00
Fluo 1,20 lumière noire R Juliat	8,00
Projecteurs PAR	4,00
PAR 64 renforcé pour changeur de couleur	1,00
Par chromé 110 v	1,00
Barre de 6 pars	10,00
PC 1 kW scénilux	6,00
PC Halogène 650 w	5,00
Par F1	4,00
Digi box IV/IV S 6 x 3 kW	33,00
Digi tour V1 6 x 3 kW mobile (2 fluo)	35,00
Rack Digiflight 3 x (6 x 3 kW) DMX	124,00
Rack Digiflight 4 x (6 x 3 kW) AVAB	175,00
Rack Digiflight 2 x (6 x 3 kW) 2 x (3 x 5 kW) AVAB	91,00
Rack Digiflight 2 x (3 x 5 kW) AVAB	70,00
Mélangeur DMX "Pirenne" DMX / AVAB	40,00
SWING 12 Jeu d'orgue manuel 12 circuits 2 prépa	3,00
STAGER Bloc de 6 circuits de 10 A gradués	15,00
1 jeu d'orgue mini expert, 2 moniteurs Vitec, 1 telec. I.R, câblages	210,00
Jeu d'orgue à mémoire PRONTO (AVAB)	238,00
Jeu d'orgue à mémoire CONGO (AVAB)	295,00
Tour pour latéraux	6,00
Pied de projecteur crémaillère	10,00
Pied de projecteur Petit	5,00
Rallonge pied de projecteur	2,00
Barre de couplage	2,00
Mâts de levage DOUGHY H = 6,50	43,00
Adaptateur structure	2,00
Platine	1,00

Ce matériel est disponible dans la mesure où il n'est pas utilisé dans son lieu d'origine. Cette liste sera remise à jour annuellement en début de saison. Le matériel peut être indisponible durant la saison pour des raisons de maintenance.

Grille caddie 120 x 200	5,00
Grille caddie 60 x 200	3,00
Attache grille caddie	1,00
Chauffeuse noire	4,00
Chauffeuse rouge	4,00
Table basse	2,00
Bloc d'éclairage secours	2,00
Guide file	1,00
Panneaux d'affichage sur pied	1,00
Rétroprojecteur	32,00
Appareil diapo	32,00
Table pliante	2,00

Chaise pliante skaï	1,00
Tabouret haut	1,00
Echelle	11,00
Escabeau	8,00
Ecran petit modèle	4,00
Portant	2,00
Cimaise	1,00
Paper board	2,00
Table	4,00

TARIFS DE LOCATION DES SALLES DE LA COUR DES TROIS COQUINS

Salle de spectacle Samuel Beckett :	
Jour de montage	411,00
Représentation	887,00
Salles de répétitions :	
Salles Strehler et Kantor par journée d'occupation	136,00
Espace polyvalent (Madeleine Renaud) par journée d'occupation	167,00
Salle d'animation Mnouchkine	68,00
Atelier	60,00

DROITS D'ENTREE POUR LES SPECTACLES ORGANISES DANS LE CADRE DES CONTRE-PLONGEES DE L'ÉTÉ ET DE LA SAISON MUNICIPALE

Contre-Plongées de l'Eté	
Plein tarif	10,00
Tarif réduit	5,00
Saison municipale	
Plein tarif	25,00
Tarif réduit	18,00
Tarif scolaires clermontois	8,50
Tarif scolaires non clermontois	11,50

Le tarif réduit s'applique, **sur justificatif,** pour les abonnements à partir de 4 spectacles, les bénéficiaires du RSA, les demandeurs d'emploi, les personnes de plus de 60 ans, les bénéficiaires du minimum vieillesse, les groupes à partir de 10 personnes, les titulaires de la carte Cité-Jeune, les moins de 25 ans, les étudiants, les étudiants, les abonnés à la Comédie de Clermont-Ferrand - Scène Nationale, du Centre Lyrique d'Auvergne, de l'Orchestre d'Auvergne, du Petit Vélo, des Amis de la Musique, de Travail et Culture, aux titulaires de la carte Cezam et aux titulaires de la carte du CASC.

Direction de l'Animation, de la Jeunesse et des Loisirs

TARIFICATION DE SALLES MUNICIPALES ET DE L'ECOLE DU CIRQUE DU 1ER JANVIER AU 31 AOUT 2015

Espace Nelson Mandela

L'Espace Nelson Mandela, nouvel équipement de la Gauthière, ouvert en septembre 2014, offre une salle de spectacle et une salle des familles pouvant être mises à disposition du public.

Il y a lieu de fixer les tarifs et les modalités de location de ces salles. Ces tarifs sont calculés selon un forfait couvrant les frais de fonctionnement, l'amortissement des matériels et les charges du personnel mis à disposition.

Catégorie	**Salle de spectacle**	
	Jour de montage	jour de présentation
Associations	Gratuité	Gratuité
Organismes à but lucratif	270	584

Catégorie		**Salle des familles**		
Associations		Gratuité		
Organismes à but lucratif		Forfait ½ journée		Forfait journée
		172		344
Particuliers		Vendredi (18h-2h)	Samedi (9h-2h)	Dimanche (matin)
	Clermontois	86	172	Gratuit (uniquement nettoyage)
	Hors commune	172	344	

Une garantie de 450 euros sera versée lors de la réservation, par les particuliers.

En cas de non respect des dispositions prévues dans la convention d'utilisation, la Ville se réserve le droit de retenir les pénalités suivantes :

- ✓ Retard sur fermeture : la première heure : 200 euros
- ✓ Retard sur fermeture : les heures suivantes : 350 euros
- ✓ Déclenchement de l'alarme par non respect des zones autorisées : 50 euros
- ✓ Arrachage d'une goupille d'extincteur : 50 euros
- ✓ Dégradations, vol et surcoût de ménage : selon devis

École du cirque – Centre Georges Brassens

L'école du cirque, installée au Centre Georges Brassens, a été agréée en novembre 2014. Il est désormais possible de dispenser des ateliers de cirque. Ces cours sont destinés exclusivement aux groupes conduits par des écoles ou des associations.

Il y a lieu de fixer les tarifs des cours dispensés à l'école du cirque. Ces tarifs sont calculés selon un forfait couvrant les frais de fonctionnement, l'amortissement des matériels et les charges du personnel mis à disposition.

Par heure et par groupe de 10 personnes : 35 euros

Politique de la Ville - Vie Associative

TARIFICATION 2015 DES SALLES MUNICIPALES ET DE DECORATIONS FLORALES APPLICABLE AU 1ER JANVIER 2015

Comme chaque année, il convient de réajuster les tarifs de location des salles municipales et des décorations florales.
Une augmentation de 2% est proposée.

Il est proposé, en accord avec votre commission, d'approuver les tarifs ci-joints.

PROPOSITION TARIFS 2015
LOCATION DE SALLES

Désignation de la salle	½ journée		Journée	
	Associations	Autres organismes	Associations	Autres organismes
	Proposition 2015	Proposition 2015	Proposition 2015	Proposition 2015
I Salles de Réunion				
Changil n°1	25,50	77,50	34,50	103,00
Centre Jean Richepin				
Salles 2 – 3 – 5	18,00	53,50	24,00	75,50
Salles 1 – 4 – 6 - 7	25,50	77,50	34,50	103,00
Salle Duclos	25,50	77,50	34,50	103,00
Site Leclanché				
Salle 1	25,50	77,50	34,50	103,00
Salle 2	18,00	53,50	24,00	75,50
Salle Poly	25,50	77,50	34,50	103,00
Salle Beaupeyras	25,50	77,50	34,50	103,00
Salle Anatole France	25,50	77,50	34,50	103,00
Salle Victor Hugo	25,50	77,50	34,50	103,00
Salle Verlaine	25,50	77,50	34,50	103,00
Salle Bien-Assis	25,50	77,50	34,50	103,00
Centre Alexis Piron				
Salles n°1 et 2	25,50	77,50	34,50	103,00
Salle n°3	18,00	53,50	24,00	75,50
Salle Abbé Prévost	25,50	77,50	34,50	103,00
Salle Jean Moulin	25,50	77,50	34,50	103,00
Salle Châteaudun	25,50	77,50	34,50	103,00
Salle Fontgiève	25,50	77,50	34,50	103,00
Salle Auguste Ricard de Montferrand	25,50	77,50	34,50	103,00
Salle Granouillet	25,50	77,50	34,50	103,00
Salle Chanteranne	25,50	77,50	34,50	103,00
Salle Robert Thomazet				
Salles n°1 et 2	25,50	77,50	34,50	103,00
Salle 3	18,00	53,50	24,00	75,50

	Associations
	Proposition tarifs 2015
II Evènements festifs	
Salle Leclanché n°1 – Victor Hugo	214,00
Maison du peuple	412,00
III Loto, concours belote, arbre de Noël, manifestation amicale, galette des rois	
Salle Leclanché n°1, Duclos, Poly, V. Hugo, Abbé Prévost, n°1 E. Herriot	83,50
Salle Chanteranne	94,00

BP 2015 – ANNEXE N° 13 - 3 -

DECORATION FLORALE

TRANSPORT ALLER/RETOUR

	Proposition tarifs 2015
Association Clermontoise dans la Ville	75,50
Association extérieure	112,00
Association Clermontoise dans l'agglo	101,50

Une caution représentant le coût forfaitaire du transport pourra être demandée aux organisateurs, ceci afin de palier au manquement de retour d'éléments empruntés nécessitant ainsi l'intervention des services municipaux.

Plantes

	tarifs 2015	
GROUPE	**Forfait 24 h**	**24h suivantes**
	Proposition 2015	**Proposition 2015**
1) Plantes fleuries	**3,90**	**2,40**
2) Petites plantes vertes	**4,00**	**2,50**
3) Plantes vertes moyennes	**7,50**	**4,60**
4) Plantes à grand développement	**27,50**	**17,30**
5) Arbustes	**5,50**	**3,60**
6) Banc	**10,70**	**6,40**
7) Fontaine	**32,40**	**21,40**
8) Bassin	**31,80**	**21,40**
9) Pergola	**20,90**	**13,90**
10) Vasque	**5,50**	**3,60**
11) Jardinerie	**5,50**	**3,60**
12) Emballage	**1,10**	**0,80**

Direction de la Vie Scolaire et de la Petite Enfance

DETERMINATION DES MODALITES DE CALCUL DES PARTICIPATIONS FAMILIALES DANS LES STRUCTURES PETITE ENFANCE : CRECHES COLLECTIVES, FAMILIALE ET MULTI-ACCUEIL

Concernant le calcul des participations familiales en crèches collectives, familiale et multi-accueils, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'adopter les modalités indiquées ci-dessous à compter du 1er janvier 2015 :

Accueil régulier en crèches collectives, crèche familiale et multi-accueils, Accueil occasionnel en multi-accueils,
Autres tarifs :

Application des barèmes de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales pour bénéficier de la Prestation de Service Unique, qui implique les dispositions suivantes :

I - ELEMENTS A PRENDRE EN COMPTE

A - Nature des ressources prises en compte :

- Traitements et salaires
- Indemnités journalières maladie, maternité, accidents du travail et maladies professionnelles (non pris en compte les IJ maladie longue durée)
- Allocations de chômage
- Pensions alimentaires reçues
- Autres revenus

La base de ressources à retenir est, à compter du 1er janvier 2015, le revenu brut imposable (figurant sur l'avis d'imposition de l'année antérieure portant sur les revenus de l'année précédente), en application du contrat liant la ville de Clermont-Ferrand à la CAF du Puy De Dôme et des circulaires de la CNAF ; ces ressources seront principalement issues des logiciels CAF PRO et MSA PRO.

Plancher : en cas d'absence de ressources ; il est égal au montant minimum déterminé par la CNAF.

Plafond : Il est égal à : 61 713,20 € (soit 3,09 € de l'heure en accueil collectif et 2,57 € de l'heure en accueil familial).

B - Changements de situation pris en compte :

Tout changement durable dans la situation peut être pris en compte dès lors que les modifications auront été apportées dans CAF PRO et MSA PRO.

II - CALCUL DES PARTICIPATIONS FAMILIALES EN FONCTION DU TAUX D'EFFORT

A - Familles clermontoises :

Participation égale au nombre d'heures contractualisées multipliées au taux horaire résultant du barème CNAF.

1 -Accueil régulier en Crèche Familiale

	Composition de la famille				
	1 enfant	2 enfants	3 à 5 enfants	6 à 10 enfants	11 enfants et +
Taux d'effort horaire	0,05 %	0,04 %	0,03 %	0,02 %	0,01 %

La présence dans la famille d'un enfant en situation de handicap (bénéficiaire de l'Allocation Education Enfant Handicapé - AEEH) à charge de la famille, même si ce n'est pas ce dernier qui est accueilli au sein de la structure, permet d'appliquer le tarif horaire immédiatement inférieur.

En cas de dépassement de la durée d'accueil prévue au contrat de chaque enfant, la famille devra acquitter les heures dépassées par tranche d'une demi-heure au tarif horaire de l'enfant.

2 - Accueil régulier en Crèches Collectives

	Composition de la famille					
	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 à 7 enfants	8 à 10 enfants	11 enfants et +
Taux d'effort horaire	0,06 %	0,05 %	0,04 %	0,03 %	0,02 %	0,01 %

La présence dans la famille d'un enfant en situation de handicap (bénéficiaire de l'Allocation Education Enfant Handicapé – AEEH) à charge de la famille, même si ce n'est pas le dernier qui est accueilli au sein de la structure, permet d'appliquer le tarif horaire immédiatement inférieur.

En cas de dépassement de la durée d'accueil prévue au contrat de chaque enfant, la famille devra acquitter les heures dépassées par tranche d'une demi-heure au tarif horaire de l'enfant.

3 - Accueil régulier et occasionnel en multi-accueils

	Composition de la famille					
	1 enfant	2 enfants	3 enfants	4 à 7 enfants	8 à 10 enfants	11 enfants et +
Taux d'effort horaire	0,06 %	0,05 %	0,04 %	0,03 %	0,02 %	0,01 %

La présence dans la famille d'un enfant en situation de handicap (bénéficiaire de l'Allocation Education Enfant Handicapé - AEEH) à charge de la famille, même si ce n'est pas le dernier qui est accueilli au sein de la structure, permet d'appliquer le tarif horaire immédiatement inférieur.

En cas de dépassement de la durée d'accueil prévue au contrat de chaque enfant, la famille devra acquitter les heures réalisées par tranche d'une demi-heure au tarif horaire de l'enfant.

Pour l'accueil occasionnel et d'urgence, c'est un paiement qui est calculé au regard des heures réalisées.

B- Familles domiciliées hors-commune

Plafond majoré à 20 %, soit un tarif horaire de 3,71 € en accueil collectif et 3,08 € en accueil familial :

- Participation en fonction du nombre d'heures contractualisées ou réalisées pour l'accueil occasionnel.

En cas de dépassement de la durée d'accueil prévue au contrat de chaque enfant, la famille devra acquitter les heures dépassées par tranche d'une demi-heure au tarif horaire de l'enfant.

Pour les familles bénéficiant de l'Allocation Education Enfant Handicapé, plafond majoré à 15 %, soit un tarif horaire de 3,55 € en accueil collectif et 2,96 € en accueil familial.

C- Autres tarifs

- Tarif minimum : taux d'effort appliqué au montant du plancher
- Tarif maximum : taux d'effort appliqué au montant du plafond
- Tarif exceptionnel journalier : 17 € en crèches collectives et 15 € en crèche familiale
- Tarif d'urgence sociale : tarif minimum
- Tarif personnel municipal domicilié hors commune : taux d'effort appliqué au montant du plafond

N° - 1 – 77 -

DELIBERATION

Les propositions sont adoptées à la majorité et converties en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 23 décembre 2014
Pour le Maire, et par délégation,
L'Adjointe aux Finances



Françoise NOUHEN

REÇU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE

30 DEC. 2014

CONTRÔLE DE LEGALITÉ

PREFECTURE DU PUY-DE-DOME

BORDEREAU DE DEPOT DE DOCUMENTS BUDGETAIRES VALANT ACCUSE DE RECEPTION

A ETABLIR EN DOUBLE EXEMPLAIRE

Collectivité : COMMUNE DE CLERMONT-FERRAND

Date d'envoi : 30 Décembre 2014

NATURE DES DOCUMENTS	DOCUMENTS TRANSMIS (à renseigner par la collectivité)												
	Principal (00)	Eau (01)	Assainis--sement (02)			Espace Georges Conchon (06)	Centre d' Expos et de Congrès (Ville) (07)	Coop de Mai (08)		Parking Fontgiève /Besset (10)	Centre d' Expos et de Congrès (11)	Autres activités assujetties à TVA (13)	ZAC Jaude Ouest II (14)
COMPTE ADMINISTRATIF													
COMPTE DE GESTION													
BUDGET PRIMITIF 2015	X	X	X			X	X	X		X	X	X	
BUDGET SUPPLEMENTAIRE													
DECISION MODIFICATIVE													
Délibération d'approbation du Budget Primitif 2015 du 19 décembre 2014	X	X	X			X	X	X		X	X	X	
DATE DE RECEPTION EN PREFECTURE (cadre réservé aux services)													

Cachet de la commune et signature du maire :
Pour le Maire et par délégation,
La Directrice Générale des Services,

Marie-Francine FRANÇOIS

Cachet de réception Préfecture ou Sous-Préfecture

RECU A LA PREFECTURE
DU PUY-DE-DOME LE
30 DEC. 2014

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ